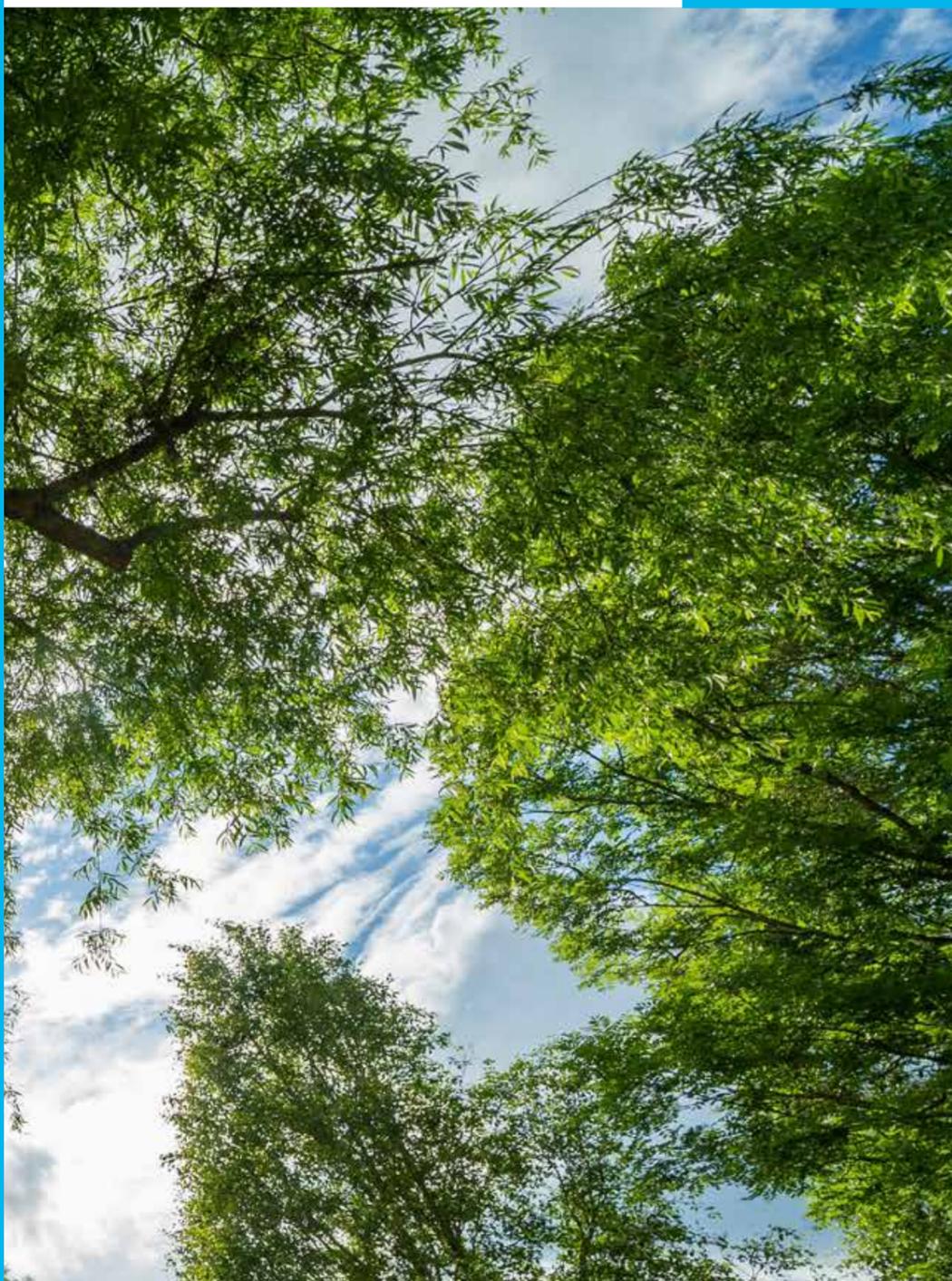
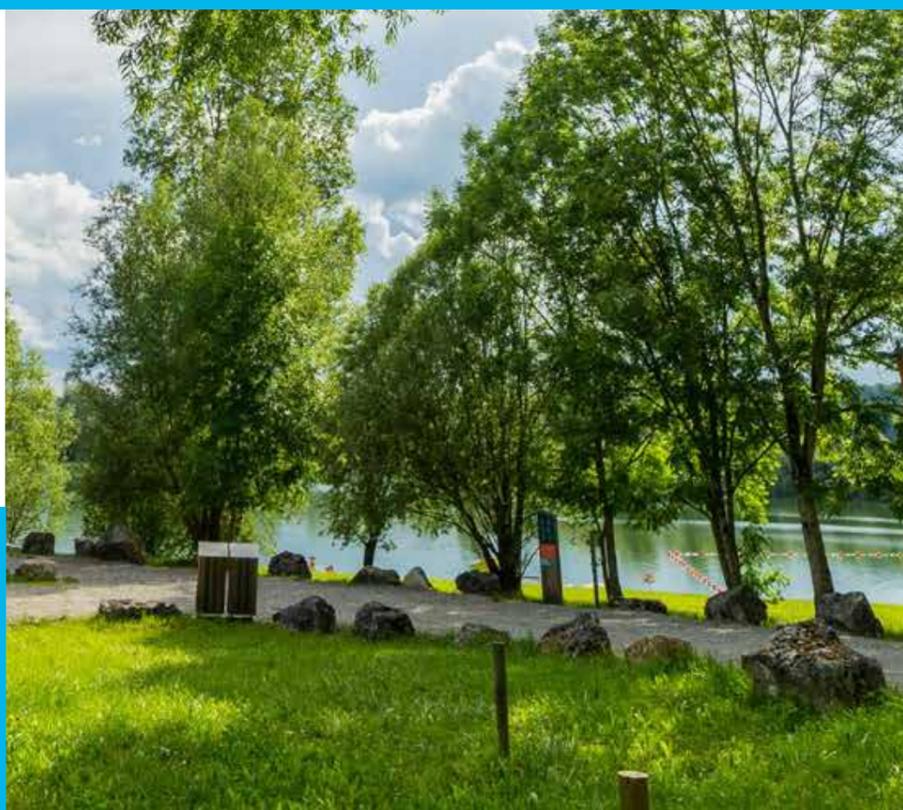


Rapport d'activités 2021

- 2 CARTO 2021
- 4 TEMPS FORTS
- 8 ATTRACTIVITÉ & RAYONNEMENT
- 14 ÉCONOMIE & EMPLOI
- 18 AIDES AUX COMMUNES
- 20 DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 26 QUALITÉ DE VIE
- 30 EN COULISSES



2021 : Grand Besançon Métropole intensifie son adaptation

Ce bilan d'activités synthétise une année d'intense activité. Une mobilisation quotidienne des élus et des agents pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Un engagement essentiel dont nous avons pu mesurer l'extrême importance au moment de la crise sanitaire liée au Covid-19. Après cette tempête sanitaire, sociale et économique sans précédent, 2021 marque la capacité de résilience de notre territoire. De nombreux projets d'avenir ont ainsi vu le jour et les investissements stratégiques se sont poursuivis afin de faire face aux enjeux de notre société.

En matière d'environnement tout d'abord, nous avons accéléré notre action en faveur de la transition énergétique et pour la préservation de la biodiversité. Une nouvelle usine de méthanisation a ainsi été inaugurée à Port Douvot et nous avons lancé les travaux du bassin d'orage XXL de la Malcombe pour protéger notre ressource en eau. En matière de mobilités actives et durables, notre stratégie se veut ambitieuse. Parmi nos actions, retenons la construction de plusieurs parkings de co-voiturage situés à proximité des axes routiers structurants, mais aussi notre réseau cyclable qui se densifie avec une intensification de l'investissement. Une action volontariste aussi en matière d'alimentation durable avec l'adoption du Programme alimentaire territorial pour accentuer la place des circuits-courts dans nos habitudes.

Pour construire un avenir durable, nous intervenons à tous les niveaux. Notre engagement est particulièrement actif sur la question de l'urbanisme et du logement avec des aides pour la rénovation énergétiques du parc public et privé, la fin du grignotage du quartier de la Grette et la poursuite du projet de renouvellement urbain de Planoise notamment.

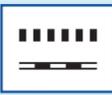
Améliorer la qualité de vie des Grand Bisontins, c'est aussi maintenir notre soutien à la culture et au sport, avec des événements importants parmi lesquels ceux que nous portons comme les festivals Grandes heures nature et Livres dans la Boucle.

L'avenir, c'est aussi et surtout notre jeunesse. Pour les soutenir et leur offrir les conditions de la réussite, nous avons lancé avec nos partenaires publics, la transformation du Campus de la Bouloie, l'un des plus grands de Bourgogne Franche-Comté, pour en faire un campus nature ouvert sur la ville. Sur Temis Santé, la première pierre du futur Institut de formation des professionnels de santé a été posée. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, le ministère a décidé d'ouvrir une fac de chirurgie dentaire qui trouvera sa place sur cette zone (formation ouverte et partagée entre Besançon et Dijon). Car Temis Santé est devenu l'un des creusets de l'innovation médicale et biomédicale, française et européenne, avec un triptyque formation-recherche-entreprise d'excellence matérialisé par l'inauguration du pôle Bio Innovation. D'autres projets entrepreneuriaux ont été soutenus. Parmi eux, l'emblématique construction de l'usine 4.0 du Grupo Antolin sur Temis.

On ne peut citer ici tous les projets menés mais vous les retrouverez dans les pages qui suivent. Ils témoignent de la vitalité de notre territoire qui sait s'adapter et se montrer résilient face à la mutation accélérée du monde qui nous entoure.

PROJETS ET TRAVAUX 2021





Mobilité
Tramway
TCSP - Ligne 3+



Habitat, gens du voyage
Aires d'accueil des gens du voyage



Environnement, agriculture péri-urbaine, déchets

Marchés de producteurs

Morre, Gennes, Pugy, Les Auxons, Thisse, Roche-lez-Beaupré, Vaire, Cussey-sur-l'Ognon

Déchetteries

Besançon Les Andiers, Les Tilleroyes, Saône, Marchaux, Pirey, Thoraise

Communes CEP (Conseil en Énergie Partagée)

Audeux, Amagney, Bonnay, Boussières, Braillans, Byans-sur-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champagny, Champoux, Chaucenne, Châtillon-le-Duc, Chemaudin et Vaux, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Deluz, Devecey, École-Valentin, Fontain, Franois, Geneuille, Gennes, Grandfontaine, Larnod, La Vèze, Le Gratteris, Les Auxons, Mamirolle, Marchaux-Chaufontaine, Mazerolles-le-Salin, Mérey-Vieille, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Nancray, Noironte, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugy, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saint-Vit, Saône, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thisse, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Vieille, Villars-Saint-Georges

Communes ayant sollicité le Fonds Isolation

Extinction de l'éclairage public : Audeux, Grandfontaine, Le Gratteris, Nancray, Osselle-Routelle, Pugy

Changement des luminaires (1260) :

Besançon, Amagney, Avanne-Aveney, Beure, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champagny, Chemaudin et Vaux, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Devecey, École-Valentin, Fontain, Franois, Geneuille, Grandfontaine, Larnod, Les Auxons, Mamirolle, Marchaux-Chaufontaine, Mérey-Vieille, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Nancray, Noironte, Novillars, Pelousey, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Pugy, Rancenay, Roset-Fluans, Saint-Vit, Saône, Tallenay, Thisse, Vaire, Velesmes-Essart, Vieille

Travaux d'isolation :

Chemaudin et Vaux, École-Valentin, Marchaux-Chaufontaine, Pouilley-Français, Roche-lez-Beaupré



Infrastructures, Aménagement centres de villages

Infrastructures, Aménagement centres de villages (accompagnement financier)
Deluz, Fontain (2 projets), Roche-lez-Beaupré,



Culture, Tourisme et Sports

Cité des Arts (Besançon)

Écoles de musiques

Mardis des Rives

Besançon, Avanne-Aveney, Deluz, Montferrand-le-Château, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Saint-Vit, Thisse

Le Grand 8

Amagney, École-Valentin, Devecey, Mamirolle, Pelousey, Pirey, Pugy, Tallenay

Musée des Maisons Comtoises

Citadelle

Office du tourisme de Besançon

Haltes fluviales

(Moulin Saint-Paul, Cité des Arts, Deluz)

DEUX MILLE VINGT ET UN

Janvier

31,35 M€ supplémentaires pour moderniser le campus du Grand Besançon



3 février

Mise en service de la nouvelle usine de méthanisation à Port Douvot.



Grand Besançon Métropole adopte le SPASER, Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable

Février

Nouveau carrefour sur la RD75 à École-Valentin



Les travaux de la nouvelle piste cyclable entre Serre-les-Sapins et François s'achèvent



Lancement des travaux d'agrandissement du site de Sophysa sur la zone de TEMIS Micro

Mars

↘ Réaménagement du centre de village de Byans-sur-Doubs qui a reçu une aide de Grand Besançon Métropole



11/03

↘ Le chantier du futur Institut de formation des professionnels de santé est lancé sur TEMIS Santé



Avril

Mise en place de l'arrêt à la demande sur le réseau Ginko



↘ Le conseil communautaire adopte le Projet alimentaire territorial (PAT)



↗ Les travaux de modernisation de la station de La Malate se poursuivent avec un investissement de plus de 4 M€ de Grand Besançon Métropole

↗ 30/03

Inauguration du pôle de développement biomédical BIO Innovation sur Temis Santé



Juin

Rénovation du pont Velotte



La rue Midol à Besançon est aménagée pour les cyclistes et mise à sens unique pour les véhicules



Début des travaux du futur Bassin d'orage de la Malcombe



↗ Ouverture du parking de covoiturage de Morre - La Vèze



Début des travaux pour la transformation de Planoise

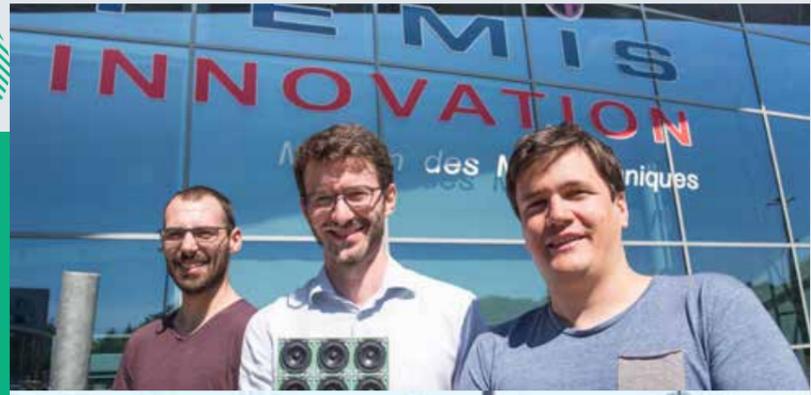


Lancement du projet de base outdoor sur le Parc de la Rodhiacéta au Prés-de-Vaux à Besançon

DEUX MILLE VINGT ET UN

Juillet >>

La Maison des microtechniques de TEMIS accueille deux nouvelles start-up : Vibiscus (système novateur pour absorber les sons) et Enoia (ingénierie biomédicale 3D)



Fin des travaux de modernisation du réseau d'eau de la commune de Vaire

3 nouvelles entreprises s'installent sur la zone de L'Échange à Chemaudin et Vaux >>



Lancement de la Grande boucle VTT de 200 km qui traverse 46 communes du Grand Besançon



8^e édition des Mardis des rives



Août

Début des travaux de déconstruction du site de Saint-Jacques. Le nouveau projet de Grande Bibliothèque d'agglomération moins énergivore est adopté par les élus

Août

Une nouvelle chaussée à voie centrale banalisée est aménagée à Marchaux.

19/09 >>

25 000 visiteurs pour la 6^e édition de Livres dans la Boucle



25/09 >>

Dernière date du Festival Grandes Heures Nature avec près de 5 000 visiteurs



Début des travaux du parking de covoiturage de Miserey-Salines



Achat de 8 nouvelles rames de tramway en partenariat avec les intercommunalités de Brest et Toulouse. Elles seront mises en service en 2025

01 au 03/10 <<

3^e édition du Hacking Health



Le petit pont de Beure qui passe au dessus du cours d'eau « des Mercureaux » a été rénové.



Octobre

Installation de nouveaux conteneurs de tri à Planoise



Grand Besançon Métropole signe avec l'État et 62 entreprises partenaires le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises)



Grand Besançon Métropole labellisé « Cité de l'emploi »



31/10



Réouverture de la ligne des horlogers



« Novembre

4 nouvelles pistes cyclables : la transformation du pont de la République avec la création d'une piste de 1,8km entre le collège Voltaire et la rue des Flandres à Besançon, une autre en direction de la station d'épuration de Port Douvot dans le quartier Velotte, une troisième au Rond Buisson entre l'entrée Est de Besançon et Thise, et une dernière à Montferrand-le-Château



Des glissières de sécurité sont installées le long de la RN57 dans la zone de Planoise pour éviter le stationnement anarchique des poids lourds

18/11

Journée de la formation, de l'emploi et de l'orientation co-organisée par Grand Besançon Métropole au Palais des sports



01/12

Les dossiers de demande d'urbanisme sont désormais dématérialisés



Inauguration de la nouvelle Maison de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à Planoise



« 30/11

L'entreprise Vista Care s'implante dans le pôle Bio Innovation sur TEMIS Santé



L'entreprise RD Biotech s'installe dans ces nouveaux locaux de 1300m² sur TEMIS Santé

^ 08/12

Grand Besançon Métropole obtient le label Ecoréseau pour son réseau de chaleur de Planoise



Annonce de la création d'une faculté de chirurgie dentaire à Besançon et Dijon



Fin du grignotage du dernier immeuble du quartier de la Grette à Besançon

^ 13/12

Lancement des travaux de transformation du campus Bouloie-TEMIS



Lancement des travaux de construction du site industriel de l'entreprise Grupo Antolin sur TEMIS



Lancement des travaux de renouvellement de l'alimentation en eau potable du château d'eau de Montfaucon sur 3,3 km



Arc Horloger : une dynamique franco-suisse qui fait des heures supplémentaires

Dans la foulée de l'inscription des savoir-faire horlogers de l'Arc jurassien franco-suisse au patrimoine culturel immatériel de l'humanité (Unesco), le Grand Besançon et ses partenaires ont lancé le projet transfrontalier ARC HORLOGER.

Après l'Unesco, vient le temps du projet Arc Horloger

Le projet Interreg franco-suisse « ARC HORLOGER 2021-2022 » est né de la volonté des porteurs de savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art de pérenniser et de promouvoir leurs pratiques, inscrites à l'Unesco, en décembre 2020.

Son portage est assuré par Grand Besançon Métropole pour la partie française et par arcjurassien.ch pour la partie suisse, avec le partenariat du Parc naturel régional du Doubs horloger, du Musée du Temps de Besançon, du Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et de l'Office fédéral de la culture. Les partenaires français bénéficient d'un soutien de près de 170 000 € de fonds FEDER (Fonds européens pour le développement régional).

Les actions du projet se regroupent autour de :

- la création d'une structure de coordination transfrontalière ;
- la mise en place d'outils d'animation et de communication ;
- la réalisation des premières mesures de sauvegarde.

Afin de définir la gouvernance et le fonctionnement de la structure de coordination, une analyse comparative a été menée, ainsi qu'une consultation des communautés concernées quant aux actions de sauvegarde à prévoir et les missions de la structure à venir. Le prestataire d'accompagnement juridique a procédé à une analyse comparative des différentes formes juridiques que pourrait prendre la structure. L'identité visuelle du projet ARC HORLOGER a été élaborée, 6 éditions de la newsletter ont été diffusées ainsi qu'une première capsule vidéo, *Des mécaniciens aux doigts d'or*.

Quant aux mesures de sauvegarde, les travaux ont démarré en 2021, afin de créer un portail d'orientation documentaire recensant près de 40 lieux de ressources documentaires. La deuxième mesure de sauvegarde consistait en la constitution d'un fonds photographique, destiné en premier lieu à faire l'objet de l'exposition *Transmissions* au Musée du Temps à Besançon et au Musée international d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds pendant 12 mois. Les œuvres photographiques sont ainsi entrées dans les collections permanentes des musées.

Le premier Forum de la formation a clôturé l'année 2021, à l'ENSMM. Il a réuni une centaine de participants, le 16 décembre 2021, marquant ainsi le premier anniversaire de l'inscription des savoir-faire horlogers à l'Unesco.



ARC HORLOGER

La mécanique horlogère et la mécanique d'art - patrimoine immatériel de l'humanité



Repères

Près de **400 acteurs** – artisans, maîtres horlogers, écoles, centres de formation, musées, centres d'archives, collectivités, offices du tourisme... – sont actuellement fédérés au sein du projet Arc Horloger.

Le SCoT intègre les enjeux de la loi Climat et Résilience

Les travaux sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération bisontine se sont axés sur les modalités de la loi Climat et Résilience. Promulguée en août 2021, celle-ci fixe notamment l'objectif du « zéro artificialisation nette » (ZAN) à partir de 2050.

Après avoir intégré les ordonnances de la Loi ELAN de 2020, qui ont redéfini le contenu d'un SCoT et son positionnement dans la hiérarchie des documents d'urbanisme, le Syndicat mixte du SCoT (SMSCoT) s'est attaché à décrypter le nouveau cadre juridique, à identifier les enjeux de la consommation foncière dans le cadre du ZAN et à esquisser les incidences de ce dernier en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Le SMSCoT s'est investi dans l'animation de la Conférence des SCoT instaurée dans chaque région par la loi et qui réunit les territoires des SCoT, ainsi qu'un représentant des communes et intercommunalités non couvertes par un SCoT, afin de proposer à la Région des modalités pour une territorialisation de l'objectif régional de réduction progressive de la consommation des espaces naturels à des fins d'aménagement.

Concomitamment, les instances du SMSCoT ont travaillé aux composantes du Diagnostic territorial afin d'identifier les enjeux majeurs auxquels le projet devra apporter les éléments de réponse et aux premières composantes du Projet d'aménagement stratégique (PAS). La concertation a été active grâce à la réalisation de tables-rondes thématiques retransmises en direct, de conférences sur le terrain et de webinaires accessibles sur le site du SMSCoT. Les périodes de confinement ont conduit le SMSCoT à se réinventer en tirant parti du distanciel.

L'organisation des 16^e Rencontres nationales des SCoT, à Besançon en juin 2022, congrès porté par la Fédération nationale des SCoT, a été engagée durant l'année.

Coopérations : l'intelligence du territoire au service de l'attractivité et de la transition écologique

Regroupant 6 intercommunalités – Besançon, Dole, Lons-le-Saunier, Vesoul, Pontarlier, Morteau – et 360 000 habitants, le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté a poursuivi la refonte de sa stratégie 2021-2027 et sa mission de développement des coopérations avec la Suisse.

Pôle métropolitain : une année de refonte stratégique

Une stratégie du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté à horizon 2027 établie et partagée avec le Préfet de Région et les autres partenaires du pôle.

Le Conseil métropolitain en a adopté la version définitive en juin, traduisant attractivité et transition écologique en quatre axes stratégiques. Posé ce socle pluriannuel, quatre ateliers ont été lancés : aménagement et transition ; services innovants ; qualité de vie (tourisme, culture, sport nature) ; enseignement supérieur et recherche.

Dans la foulée, des programmes régionaux – Programme Opérationnel Feder – Fonds social européen, contrat de plan État-région... – ont été mobilisés pour mener à bien les projets définis.

L'année 2021 a également été marquée par l'aboutissement de la mission de développement des coopérations avec la Suisse : l'interaction avec l'équipe du groupement franco-suisse Acadie et Urbaplan a été forte, générant une feuille de route adaptée aux agglomérations françaises et suisses de l'Arc jurassien qui a permis de proposer des axes de coopération communs sur des sujets tels que l'accompagnement des villes en transition ou l'élaboration d'une stratégie ferroviaire transfrontalière.

Un Projet de territoire pour un Grand Besançon prospère et résilient

L'actualisation de notre projet de territoire Action Grand Besançon s'est poursuivie à travers des temps de co-construction avec les acteurs et les citoyens du territoire.

Séminaires, ateliers de travail, consultation citoyenne et Assises communautaires ont ponctué cette année pour aboutir à une présentation du fruit de ce travail collectif auprès de l'ensemble des Conseillers communautaires, fin 2021.

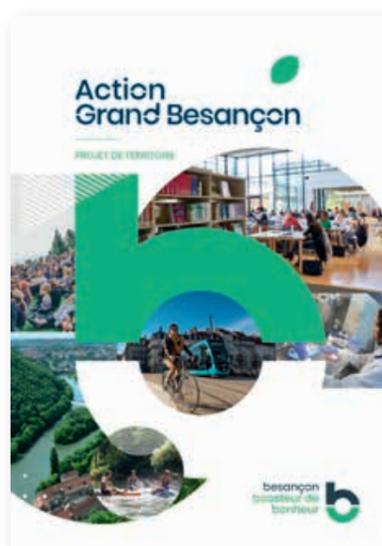
Les quatre orientations qui guident l'action communautaire – Alliances, Cohésion, Transitions et Effervescence – sont réaffirmées pour nous permettre de préparer notre territoire de demain, prospère et résilient.

Ligne des Horlogers : des territoires (re)mobilisés pour une offre optimisée

Grand Besançon Métropole a relancé la mobilisation de 2017 dont le succès avait permis que soient menés d'importants travaux de remise en état de la ligne de train Besançon / La Chaux-de-Fonds (Suisse) à l'initiative de la Région pour un montant de 12 millions d'euros.



Enjeu suivant : obtenir un service adapté aux usagers (fréquence, horaires, etc.). Dans une démarche animée par Grand Besançon Métropole, villes et agglomérations desservies ont publié une résolution pour la promotion de la Ligne des Horlogers. Elle a donné lieu à une conférence de presse des territoires réunis. Relayée, elle a suscité l'expression de nombreux usagers. Un début de dialogue a pu ainsi être ouvert avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.



Évènements phares dans le territoire

> 24 H DU TEMPS 7 000 visiteurs pour la 7^e édition

Les 24 h du Temps se sont déroulés sur une journée, le 19 juin 2021. La manifestation a permis à 7 000 visiteurs, amateurs et professionnels de l'horlogerie, de rencontrer des horlogers réunis dans la cour du Palais Granvelle et des centres de formation réunis à l'ENSMM.

> HACKING HEALTH Quand la santé de demain se construit et s'expose

Marathon de réflexion visant à donner un coup d'accélérateur à des projets en matière de santé, le Hacking Health Besançon a vu son édition 2021 se dérouler en deux temps : le Showroom de l'innovation, le 23 septembre au CHU Jean-Minjoz, et le Marathon d'innovation, du 1^{er} au 3 octobre à l'UFR Santé aux Hauts du Chazal.

Le premier a permis de présenter 10 projets dont la plupart sont arrivés à un stade de développement avancé. Le contact direct avec les soignants et les patients du CHU a été très riche. Le second a permis aux participants de contribuer, par leur travail d'équipe, à la résolution de 22 problématiques présentées par des patients, des professionnels de santé et, pour la première fois, par une entreprise : Coltene MicroMega.

Autre nouveauté, le Hacking Health 2021 était jumelé avec le Congrès national de chirurgie maxillo-faciale et 5 défis étaient portés par des chirurgiens de cette spécialité, venus de Caen, Nantes, Clermont-Ferrand, Paris et Besançon.

> LIVRES DANS LA BOUCLE Un succès malgré le Covid

En lien avec les restrictions sanitaires, l'édition 2021 du festival littéraire du Grand Besançon a dû se dérouler sans grands rassemblements. Elle a toutefois connu une belle fréquentation, en accueillant 25 000 passionnés de lecture. Les 7 librairies partenaires de l'événement ont vendu 7 800 livres, soit un chiffre d'affaires de 108 600 €. Côté restauration-hôtellerie, 320 nuitées ont été réservées et 830 repas ont été servis par 17 restaurants. Globalement, les retombées pour le territoire sont de l'ordre de 300 000 €. Un rendez-vous orchestré de main de maître par nos services dans un contexte des plus difficiles.

D'ici 2025, près de 80 M€ pour un campus international, innovant, solidaire, convivial et écologique

*Siège de l'université de Bourgogne-Franche-Comté et du Crous BFC, Besançon a vu le campus Bouloie-TEMIS engager sa mutation avec un vaste chantier dont la première pierre a été posée en décembre 2021. D'ici 2025, près de 80 M€ seront consacrés à cette opération. Une grande part sera financée par la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Contrat Métropolitain et de l'État dans le cadre du Plan France Relance.**



© Cabinet Coullon Architectes

Un campus repensé pour rayonner à l'international

Le campus Bouloie-TEMIS nécessitait un rattrapage de fond et ce sera chose faite dans les années à venir, grâce à l'engagement fort des collectivités locales autour de l'université, de l'État, de Supmicrotech-ENSMM et du Crous. Comme un symbole de cette belle synergie, Grand Besançon Métropole a pris en charge la maîtrise d'ouvrage de 80 % des travaux (sur des bâtiments et des terrains ne lui appartenant pas !).

Cette mobilisation collective aura permis de réunir des budgets conséquents avec une enveloppe de près de 80 M€, mobilisée d'ici 2025. Une fois transformé, grâce à l'ensemble de ces investissements, le secteur Bouloie-TEMIS offrira un cadre de travail articulé autour de formations de pointe, d'une recherche d'excellence et d'une dynamique entrepreneuriale. De quoi faire rayonner à la fois Besançon et toute la région Bourgogne-Franche-Comté au niveau international.

À l'échelle locale, les quelque 10 000 étudiants et personnels bénéficieront aussi d'un campus innovant, mêlant sport, culture, convivialité, solidarité, valeurs paysagère et environnementale. Un campus à l'image du Grand Besançon.

Rappel de la dynamique engagée en 2020

- L'École Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechnique (Supmicrotech-ENSMM) a rejoint la coopération public-public.
- Plan d'accélération de l'investissement régional : 7,1 M€ pour les bâtiments et les espaces publics sous maîtrise d'ouvrage GBM, 1,3 M€ pour les opérations du CROUS BFC, 2,4 M€ pour l'ENSMM.
- Contrat P@c 25 : 2,7 M€ pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage GBM.
- Plan de relance de l'État : 13,7 M€ pour des opérations de l'UFC et 3,1 M€ pour celles de l'ENSMM.
- Lancement d'une étude pour « un corridor vert », reliant le lycée Ledoux, TEMIS et La Bouloie par l'Agence Territoires avec Sedia.
- Le plan-guide intègre une 6^e orientation : un campus démonstrateur des transitions.

2021 : le projet Bouloie-TEMIS est entré en phase opérationnelle

Les travaux de 6 opérations ont commencé sur le campus :

- **La Maison du Sport** qui regroupera les enseignants de Campus Sport, les associations et les services universitaires sportifs sur 325 m². Construite avec des matériaux biosourcés et locaux, elle atteindra une performance effinergie+. Investissement : 1,21 M€ TTC.
- **L'Area Sports** qui s'articule autour d'équipements entièrement rénovés : terrain de rugby enherbé, piste d'athlétisme à 4 couloirs, tracés de parcours acrobatiques urbains adaptés...
- **Le Learning Centre** qui remplacera la bibliothèque Claude-Oytana (Sciences et Sports), totalement réhabilitée pour l'occasion. Le site offrira 300 places assises, des salles de travail en groupe, des boxes individuels, un hall d'exposition, un Openlab de près de 200 m² qui visera à développer le coworking entre étudiants, chercheurs et entreprises. Investissement : 3,57 M€ HT.
- **À l'UFR Droit** (Sciences Juridiques, Économiques, Politiques et de Gestion), l'amphithéâtre Gaudot sera rénové et le « bâtiment central » rehaussé d'un étage. Investissement : 6,34 M€ HT.
- **L'ISIFC** (Institut formant des ingénieurs en génie biomédical) verra sa surface doubler à la rentrée 2023, grâce à de nouveaux locaux qui disposeront notamment d'un amphithéâtre modulable de 150 places. Cet équipement, encore très rare en France, sera ouvert aux autres composantes de l'université. Répondant aux critères du label effinergie+, cette 1^{re} tranche de l'extension représente un investissement de 5,75 M€ HT. Elle est pilotée par Grand Besançon Métropole, tout comme la 2^e tranche d'un montant de 3,4 M€ HT, avec une livraison prévue en 2024.
- **Le Jardin des Sciences** : projet majeur pour renforcer les liens entre le campus et la ville, qui s'articulera notamment autour de vastes serres et d'un grand parvis. Investissement : 4,25 M€ HT (maîtrise d'ouvrage : Ville de Besançon).
- Par ailleurs, l'étude sur le « corridor vert » est livrée.

* Cette transformation du Campus Bouloie-Temis est financée par Grand Besançon Métropole, la Région Bourgogne Franche-Comté, l'État, l'Union Européenne, le Département du Doubs, l'Université de Franche-Comté, le Crous BFC, la Ville de Besançon.



La transformation du campus en chiffres

80 M€
d'investissements, dont 9,4 M€ de Grand Besançon Métropole, pour assurer la mutation d'un campus de 7,24 hectares

10,1 M€ (HT TDC)
dédiés aux espaces extérieurs

56 000 m²
de superficie végétalisée dont environ 7 000 m² créés
800 arbres plantés
1 800 m² de surface arbustive

40 000 m²
de bâtiments créés ou rénovés
8 bâtiments thermiquement réhabilités
30 000 m² de constructions nouvelles sur TEMIS

1 700 m
de voies « modes doux » aménagées, dont 970 m "mixtes vélo/piéton" créés, 490 m "mixtes vélo/piéton" réhabilités et 240 m "mixtes vélo/bus" réhabilités

480 places
de stationnement créées dont 240 sous abri sécurisé, plus 140 places restructurées

Une nouvelle formation en odontologie

Les étudiants qui souhaitent suivre un cursus en odontologie n'auront plus à quitter la Bourgogne-Franche-Comté : en décembre 2021, l'État a annoncé qu'une formation en odontologie serait ouverte à Besançon et à Dijon, à la rentrée 2022.

Culture par et pour tous

Grand Besançon Métropole soutient aussi bien la pratique artistique par les habitants que la diffusion de créations. A l'affiche de cette double politique : musique, théâtre, danse, littérature, art contemporain, festivals...



Écoles de musique : près de 2 140 élèves et plus de 362 700 € de subventions

Du côté des écoles de musique du Grand Besançon, l'année 2021 a de nouveau été marquée par les contraintes sanitaires. Les inscriptions y ont encore connu une baisse moyenne de 10 % avec une disparité entre les associations. Cependant, le maintien des aides des collectivités et de l'État a permis aux associations de conserver une situation financière saine. Pour cette 2^e année du Schéma d'enseignement musical, 12 écoles accueillant 2 138 élèves ont été soutenues pour un montant de 330 000 € en fonctionnement. En termes d'investissement en matériel instrumental et pédagogique, 5 d'entre elles ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 32 700 €.

Musiques actuelles : accompagner la pratique amateur

Grand Besançon Métropole a maintenu son soutien au dispositif d'accompagnement et de formation dans les musiques actuelles, mis en œuvre par l'association Le Bastion et par La Rodia. Les activités d'enseignement – notamment la semaine Break au Bastion – ont pu se dérouler, tout comme les examens de fin de cycle du Conservatoire et l'accueil d'artistes en résidence.

En matière d'accompagnement, Le Bastion et La Rodia ont fait évoluer leur dispositif et leur collaboration, devenu « Panopli ». Adapté à tout musicien, l'accompagnement sera personnalisé selon les ressources du territoire. En termes de subventions, 22 000 € ont été alloués au Bastion, ainsi que 8 700 € de soutien à l'investissement. La Rodia a bénéficié d'une aide de 23 000 €.

Grand Besançon Métropole a, par ailleurs, renouvelé sa contribution financière au GIP Cafés Culture (suite à son adhésion en 2020). Il s'agit du premier dispositif d'aide à l'emploi artistique à destination des cafés, bars et restaurants qui diffusent des concerts et des spectacles professionnels. Ce soutien marque la volonté de Grand Besançon Métropole en faveur de l'emploi des artistes et de l'activité de ces lieux de diffusion.

Repères

Une année riche pour le CRR

Le Conservatoire à rayonnement régional a poursuivi son engagement avec des événements de sensibilisation en milieu scolaire qui ont permis de toucher 2 140 enfants dans plusieurs communes du Grand Besançon. À noter, une remise exceptionnelle, en raison du contexte Covid, a été votée par les élus communautaires le 8 avril 2021 sur les droits de scolarité 2020/2011 à hauteur de 146 K€.

Chiffres-clés 2021

90 disciplines
100 enseignants
8M€ de budget

Soutien aux manifestations confrontées aux restrictions sanitaires

En 2021, Grand Besançon Métropole a soutenu, à hauteur de 65 000 €, 14 associations pour l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire. Malgré la crise sanitaire, 11 de ces événements ont pu être maintenus (3 ayant été reportés à 2022), tout en proposant parfois des formats adaptés. Avec l'appui de GBM, ces associations ont ainsi participé à la reprise de l'activité culturelle sur le territoire pour les habitants et les artistes.

La Rodia a bénéficié d'une aide de 30 000 € pour l'organisation du festival Détonation. Lors de cet événement, 9 450 spectateurs et 32 groupes musicaux, dont 8 régionaux, ont été accueillis à Besançon et lors de 5 concerts hors les murs sur le territoire.

> GRAND 8

Le meilleur de la création « jeune public » à tarif accessible

Grand Besançon Métropole a renouvelé son accompagnement à Côté Cour pour Le Grand 8, la saison nomade « jeune public » proposée sur le territoire avec des spectacles professionnels d'artistes locaux, nationaux et internationaux, à tarif accessible. Sur les 8 dates de 2021, il y a eu 5 rendez-vous tout public et 3 séances adaptées pour un public captif en raison du cadre sanitaire, ayant réuni 435 spectateurs.

> LES MARDIS DES RIVES

Enfin de retour !

Après une édition 2020 annulée en raison du Covid, Grand Besançon Métropole a reconduit Les Mardis des rives en 2021. Ces soirées-concerts ont été organisées avec les communes du territoire situées le long du Doubs. En juillet et août, 5 500 spectateurs ont été accueillis dans une configuration adaptée au contexte sanitaire. Ces 8 soirées musicales ont mis en avant 9 groupes locaux, ainsi que les différentes associations ayant assuré la buvette-restauration. Le bibliobus de Besançon a également ouvert son salon-lecture sur les différents sites de l'événement.



Sport : une salle de 528 km²

Entre l'outdoor, les équipements et les manifestations, le Grand Besançon est une vaste salle de sport, ouverte aussi bien aux pratiques loisirs qu'au haut niveau.

Des manifestations qui attirent participants et spectateurs

Après une année 2020 marquée par le Covid et de nombreuses annulations, les manifestations sportives ont à nouveau animé le Grand Besançon, en 2021.

Citons, la Coupe du monde de cyclo-cross, la Coupe du monde de paratriathlon, la Coupe de France de BMX, la Classic Grand Besançon Doubs, le Trail des Forts, le VTT de la Dame Blanche, la Thormontbou, les Défis de la Boucle, le trail des Boucles Roses, le Trail Urbain de Besançon, les Journées nationales de la Spéléologie, l'InsiPirey, le Trail de Montfaucon...

Le soutien de Grand Besançon Métropole à ces manifestations a été logistique et financier (75 000 €). Ces épreuves ont rassemblé environ 12 000 participants, de nombreux spectateurs ainsi que des téléspectateurs (Coupe du monde de cyclo-cross, Classic Grand Besançon Doubs).

Plus vite, plus haut niveau, plus fort

En 2021, Grand Besançon Métropole a créé un fonds de soutien à la performance dans les disciplines individuelles outdoor. Doté de 50 000 €, il vise à soutenir les clubs de l'agglomération disposant d'une structure technique destinée à accompagner leurs athlètes vers le haut niveau.

Club phare du Grand Besançon, l'Entente Sportive Besançon Féminine a été soutenue à hauteur de 120 000 €, ainsi qu'une part variable en fonction du parcours réalisé en Coupe d'Europe. Une enveloppe de 70 000 € a été accordée au Grand Besançon Doubs Handball.

Un Schéma touristique 2017-2021-2023

Après l'accompagnement d'urgence apporté aux acteurs de ce secteur fragilisé, les élus du Grand Besançon ont souhaité réinterroger le Schéma touristique 2017-2023 au regard de la crise du Covid, des évolutions des attentes des clientèles, des enjeux écologiques, etc.



Une promotion touristique en phase avec son temps

En 2021, du fait de la nouvelle mandature, les élus de Grand Besançon Métropole ont souhaité révisiter le contenu du schéma de développement touristique 2017-2023. Avec l'appui d'un bureau d'étude, un travail participatif a été mené à travers la conduite d'entretiens ciblés, l'organisation de plusieurs ateliers de travail thématiques associant un comité des acteurs locaux et la tenue d'un séminaire ouvert à tous les élus communautaires, notamment. Sa validation est prévue en 2022.

En parallèle à l'actualisation de son Schéma touristique, Grand Besançon Métropole a poursuivi son implication dans la démarche d'élaboration d'un Contrat de canal du Rhône au Rhin aux côtés de 8 autres EPCI de la vallée du Doubs, de VNF et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en participant aux différentes réunions, ateliers d'acteurs mis en place. Ce contrat, qui doit être signé avec la Région, a pour objectif de valoriser l'itinérance sur le Doubs (tourisme fluvial) et sur ses berges (EuroVelo 6) en structurant l'offre et les services dédiés.

La destination Grand Besançon valorisée à l'échelle nationale et au-delà

Une subvention de 420 000 € a été allouée à l'Office de tourisme communautaire pour ses missions d'accueil, d'information, de promotion et de coordination des acteurs locaux. Grand Besançon Métropole a également poursuivi les partenariats qui permettent de valoriser notre destination à plus grande échelle via les actions conduites par les partenaires.

Grand Besançon Métropole a ainsi signé une convention bipartite avec le Comité Régional du Tourisme. Via ce partenariat, il a adhéré pour la première année à la marque et au collectif Montagnes du Jura. Il a renouvelé son adhésion aux collectifs « Patrimoine », « Itinérance » et « Tourisme d'affaires » animé par le CRT. Les partenariats ont été également poursuivis avec Atout France et le réseau des sites et cités remarquable de France, et, plus localement, dans le cadre de la destination Vallée de l'Ognon.

Grand Besançon Métropole a aussi conduit en propre, via la Direction Communication, une campagne de promotion touristique « Besançon Boosteur de Bonheur », campagne d'image et campagne produits (escapades Boosteur de Bonheur). Comme en 2020, elle a ciblé en premier lieu les habitants de la grande région pour s'étendre ensuite aux grandes villes (Paris, Lille, Strasbourg...) et aux régions voisines.

Enfin, Besançon a également lancé, à compter de 2021, sa propre politique de Relations Presse en direction des médias touristiques, en prenant appui sur un cabinet spécialisé. Cela a permis d'accueillir de nombreux journalistes et influenceurs qui ont contribué à développer la notoriété de notre destination.

Les équipements communautaires

Osselle, une base nature en restructuration pour booster un éco-tourisme local.

Ouverte en 2019, la Base nature d'Osselle a connu une bonne fréquentation en 2019 (32 000 visiteurs) et 2020 (35 000 visiteurs). La saison 2021 a connu une fréquentation moindre (15 800 visiteurs), notamment du fait d'une météo maussade en juillet. La Base a de nouveau été desservie par la ligne Ginko Osselle Plage. Un programme d'animations y a été proposé, associant plusieurs partenaires. Les démarches relatives au projet de restructuration de la Base se sont poursuivies : étude d'impact, étude agricole, démarche sur le foncier, études de maîtrise d'œuvre, etc.



Camping de Chalezeule : un été entre les gouttes

Une étude de faisabilité a été conduite pour réorganiser et améliorer la qualité du camping. Celle-ci doit être complétée par des études de structures, en 2022, permettant de préciser les travaux à entreprendre. Là encore, du fait de conditions climatiques très mauvaises, la fréquentation 2021 a connu une baisse avec 17 000 nuitées (par rapport à l'année de référence 2019 avec ses 24 800 nuitées).

Un beau ciel Pavillon Bleu sur les haltes fluviales !

Pour la 4^e année consécutive, le label Pavillon Bleu a été décerné au Grand Besançon. Ce label certifie la bonne qualité environnementale dans les ports et valorise les politiques de tourisme durable qui y sont menées. Les haltes fluviales sont par ailleurs labellisées Tourisme & Handicap et Accueil Vélo.

Développement et valorisation de l'offre écotouristique

Randonnée pédestre et VTT : une offre enrichie et mieux hiérarchisée

La stratégie sur la randonnée pédestre et VTT a été revue et validée par le Conseil communautaire de février 2021. Ce travail a permis de hiérarchiser l'offre de randonnée pédestre du Grand Besançon, afin d'identifier les sentiers présentant un plus fort intérêt touristique et de concentrer la promotion sur ceux-ci. Certains sentiers ont également été créés ou améliorés. Un travail d'inscription des circuits présentant un intérêt touristique au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées a été conduit avec les communes et le Département.



Valorisation de la Via Francigena, « le » chemin qui mène à Rome

Grand Besançon Métropole a mis en place la signalétique touristique directionnelle de la Via Francigena/GR145 en centre-ville de Besançon, en s'appuyant sur les totems de la nouvelle signalétique mis en place par la Ville en 2019.

Avec l'ensemble des communes traversées, Grand Besançon Métropole a également participé à l'événement « Road to Rome » qui avait pour objectif de faire connaître et promouvoir l'itinéraire avec une délégation parcourant l'ensemble de la Via Francigena de mai à octobre. Grand Besançon Métropole a ainsi fait réaliser des panneaux d'accueil que les communes ont positionné sur leur territoire, le long du GR145. Grand Besançon Métropole a également pris en charge l'hébergement et la restauration de la délégation. Cette dernière a été accueillie et accompagnée par les élus et le Service Tourisme, lors de son passage dans le Grand Besançon.

Promotion de l'offre et des acteurs de l'écotourisme



Grand Besançon Métropole a souhaité mettre en valeur et sensibiliser le grand public à l'offre d'écotourisme sur son territoire, via l'organisation d'un village dédié à cette thématique, lors du festival Grandes Heures Nature. L'écotourisme y a été mis en avant à travers des visites découverte, la présentation de l'offre d'hébergement labélisé Accueil Vélo, de randonnée kayak sur l'Ognon, d'itinérance avec la Via Francigena, etc.

Un Pass Tourisme XL

Créé en 2019, le Besançon Pass Tourisme a été étendu en 2021. En plus de comprendre l'accès au réseau GINKO pendant sa durée de validité et l'entrée dans 4 sites – Citadelle, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Musée du Temps, Maison Victor Hugo –, le Pass ouvre également droit à des réductions sur le montant de l'entrée au Frac, à la base d'Osselle, au musée-parc de Nancray, de même que pour la location d'un vélo auprès de MyCycle.



Une année Boosteuse de Bonheur pour la Com'

L'année 2021 a été marquée par une organisation événementielle qui a fait l'objet d'une adaptation permanente, en raison de la crise sanitaire et des aléas climatiques, notamment pour le Festival outdoor Grandes Heures Nature. Deux vastes campagnes d'attractivité et de notoriété ont également été menées à destination des étudiants et des touristes, à travers la marque Besançon Boosteur de Bonheur.

> AU SERVICE DES SERVICES !

Urbanisme, culture, eau et assainissement, déchets, mobilités, habitat, environnement, tourisme, sport, développement économique, enseignement supérieur... La Com' est restée mobilisée aux côtés des services pour les accompagner à travers une cinquantaine de projets, en 2021. Le service Com' a également été fortement mobilisé sur Livres dans la Boucle et Grandes Heures Nature avec une organisation complexe sur trois week-ends.

Les chiffres de la Com'

- 6 numéros de Grand Besançon Magazine distribués à 104 000 exemplaires
- 350 articles publiés sur le webzine plus.grandbesancon.fr
- 100 informations presse avec près de 400 retombées.

Sur les réseaux

Grand Besançon Métropole fait jouer ses réseaux avec 7 000 nouveaux abonnés !

LINKEDIN
Page Grand Besançon Développement
L'information économique du territoire
9 500 abonnés
(+ 1 500 en un an)

LINKEDIN
Page Ville et Communauté urbaine
Information institutionnelle
4 500 abonnés
(+ 2 000)

INSTAGRAM
Page Besançon Boosteur de Bonheur
Promotion du territoire
6 250 abonnés
(+ 2 000)

FACEBOOK
14 000 fans
(+ 1 500)

Économie et emploi : quand l'aide d'urgence se fait durable

Dès le début de la pandémie de Covid, Grand Besançon Métropole s'est mobilisé avec l'ensemble de ses partenaires pour soutenir l'économie locale et l'emploi. Et parce que les effets de la crise sont durables, ces mesures d'urgence ont été reconduites en 2021.



4,4 millions d'euros pour les entreprises fragilisées par le Covid

Dans le cadre du Pacte Régional passé avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'économie de proximité, Grand Besançon Métropole a mobilisé une enveloppe de 4,4 millions d'aides en vue d'accompagner les entreprises impactées par la situation sanitaire :

- Fonds Régional des Territoires « investissement » : 258 entreprises pour 1 811 100 €
- Fonds Régional des Territoires « trésorerie » : 114 entreprises pour 125 700 €
- Fonds d'avance remboursable : 40 entreprises pour 555 300 €
- Aide aux loyers : 26 dossiers pour 315 400 €
- Accompagnement individuel de 236 entreprises pour 190 000 €
- Tarification des parkings de Grand Besançon Métropole pour 700 000 €
- Actions commerce pour 692 000 €
- Fonds d'aide aux loyers : 5 entreprises pour 10 000 €

Un territoire en action, en faveur de l'Emploi

Grand Besançon Métropole a continué, aux côtés de l'État, à accompagner une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec le soutien opérationnel de Réussite Emploi Franche-Comté.

L'année 2021 a été essentiellement consacrée à la mobilisation d'un réseau d'employeurs autour de la démarche PAQTE – Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises –, mais aussi à la mise en œuvre d'actions adaptées au territoire pour les entreprises et en direction des personnes en recherche d'emploi ou de formation. Les entreprises signataires du PAQTE ont formalisé concrètement leur engagement par la signature en Préfecture de conventions.

Plusieurs manifestations ont été organisées pour tenter d'apporter des solutions de recrutement à des entreprises ayant des besoins de main d'œuvre dans un contexte sanitaire encore fragile. Les entreprises du territoire ont été ainsi associées à l'organisation du Forum Emploi Formation qui a réuni, en novembre 2021, plus de 90 acteurs économiques et plus de 600 personnes en recherche d'emploi, de formation ou en dynamique de reconversion professionnelle.

Des actions spécifiques ont été déployées pour aider des secteurs d'activité en tension, comme l'hôtellerie et la restauration, à trouver les compétences nécessaires dans un contexte de reprise économique.

En juillet 2021, Grand Besançon Métropole a été labélisée Cité de l'Emploi. Ainsi, la Métropole a décroché un accompagnement financier de la part de l'État pour soutenir sa politique d'insertion dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Clauses d'insertion : 780 personnes accompagnées vers l'emploi

Afin de favoriser le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, Grand Besançon Métropole ainsi que 23 autres donneurs d'ordre du territoire intègrent régulièrement des clauses d'insertion dans leurs marchés publics. Les chiffres-clés 2021 :

- 780 bénéficiaires du dispositif des clauses sociales dont 32,7 % sont des femmes et près de 52 % habitent les quartiers prioritaires de la Ville de Besançon.
- 210 900 heures de travail réalisées dans le cadre de 84 marchés.

Fonds d'Intervention Économique : 332 K€ mobilisés pour dix projets d'entreprises

L'objectif du FIE est d'accompagner les projets d'implantation et de développement des entreprises sur le Grand Besançon.

Chef de file de la compétence immobilier d'entreprise, Grand Besançon Métropole est un acteur incontournable du développement économique pour les entreprises qui investissent sur la communauté urbaine. Ces 332 000 € ont généré un total d'investissement de 6,18 M€.

Les 10 entreprises qui ont bénéficié d'une subvention :

- **A tipik communication**, agence de communication ;
- **Ecole de production EPB**, industrie ;
- **Daval**, BTP ;
- **ST Bâtiment service**, BTP ;
- **DATC Europe**, industrie ;
- **PMISI**, industrie ;
- **Au faite 25**, BTP ;
- **RCC Innovation**, industrie ;
- **IBN**, industrie ;
- **Bride et bois**, artisanat.

Fonds Régional d'Innovation : 150 K€ pour accompagner le développement de trois startups

Grand Besançon Métropole est un acteur économique qui agit en faveur du soutien à l'innovation. À ce titre, il contribue au Fonds Régional d'Innovation (FRI) géré par Bpifrance.

L'objectif de ce fonds est de soutenir le financement de projets d'innovation individuels ou collaboratifs, portés par les entreprises et/ou des entités de recherches (Université de Franche-Comté / CHU) implantées dans le Grand Besançon. L'innovation englobe plusieurs cœurs de métiers : technologies, marketing, services, etc.

En 2021, 3 startups ont été soutenues par Grand Besançon Métropole pour un montant global de 150 000 € :

- **Teekers** dans le domaine du e-commerce ;
- **Med Inn Pharma**, dans le domaine de la production de médicaments pour le traitement de maladies inflammatoires, dégénératives ;
- **Alpha** qui propose un nouveau dispositif médical dans le domaine de la neurologie.

TEMIS, deux technopoles de croissance

Déjà en pointe dans le secteur du médical et du biomédical, Grand Besançon Métropole a encore renforcé son écosystème dédié à la santé avec l'inauguration du pôle de développement BIO INNOVATION. De son côté, le parc TEMIS Micro connaît une dynamique d'investissement tout aussi intense...



TEMIS Santé : ouverture des 4 000 m² de BIO Innovation

Le Pôle de développement BIO INNOVATION a été inauguré à TEMIS Santé, aux Hauts du Chazal, en mars 2021. Avec ses 4 000 m², le site joue le rôle d'interface entre les milieux académique, clinique, scientifique et économique.

De quoi permettre aux praticiens, entreprises, chercheurs et étudiants en médecine ou en ingénierie de faciliter les preuves de concepts, de favoriser la maturation de projets de R&D et d'accélérer l'innovation dans les médicaments biologiques et leurs process de production.



Avec une gouvernance qui associe le CHU, l'EFS, le Pôle des Microtechniques, l'Université de Franche-Comté, Grand Besançon Métropole et TEMIS, BIO Innovation vise ainsi à faciliter l'innovation dans un domaine très réglementé et stratégique pour la souveraineté nationale.

TEMIS Micro, des nouveaux venus et de belles extensions

Preuve du dynamisme de TEMIS Microtechniques, la technopole attire de nouvelles entreprises, tout en accompagnant la croissance de celles déjà implantées, en accueillant des programmes de construction de nouveaux bâtiments.

Côté arrivée, la première pierre du futur site de Grupo Antolin a été posée en décembre. Des activités industrielles, de la logistique et un centre recherche et développement seront réunis dans un ensemble de 22 000 m², à compter de fin 2022. 34 M€ vont être investis pour déployer cette nouvelle usine 4.0 qui devrait accueillir 400 collaborateurs, dont 150 en R&D.



Côté extension, après un passage en incubateur et en hôtel d'entreprises à TEMIS Innovation, Cisteo Medical – experte dans le développement et la fabrication des dispositifs médicaux complexes, implantables actifs ou mini-invasifs – a finalisé l'aménagement de son tout nouveau bâtiment de 1 300 m² sur la technopole, dans lequel ses 35 ingénieurs et techniciens ont emménagé en début d'année.

Spécialisée dans le traitement automatique des messages clients depuis 2007, ERDIL (25 collaborateurs) a investi 2 M€ pour construire ses propres locaux sur la technopole. Ce bâtiment de 800 m² a été conçu dans le cadre d'une démarche RSE.

Des zones d'attractivité économique

Avec 44 200 m² vendus, pour un montant total de 978,7 K€, les Zones d'activités économiques (ZAE) du Grand Besançon affichent une belle santé.

Dans le cadre de la loi Climat et résilience, un travail conséquent de diagnostic et de propositions stratégiques a été mené, afin d'actualiser le schéma de priorisation des ZAE en termes de créations et requalifications. Les études se poursuivent sur les zones de Marchaux-Chaudefontaine, de Champs Chevaux à Saint-Vit, et ailleurs.

> ESPACE COMMERCIAL DE CHALEZEULE

Zac des Marnières

Le projet de Retail Park de 3 600 m² de surface de vente porté par IDEEA s'est vu délivrer un permis de construire le 14 août 2020. Celui-ci a toutefois fait l'objet d'un recours devant la Cour Administrative d'appel de Nancy dont le jugement est attendu pour l'automne 2022. L'ouverture pourrait être fin 2023. La construction du pôle loisirs indoor de 20 000 m² sous l'enseigne 1055 sur la partie Nord de la ZAC, en bordure de RD 683, est engagée. Ouverture des jeux extérieurs le 14 juillet 2022 et de l'ensemble du pôle à l'automne 2022.

> ZONE D'ACTIVITÉS DE THISE-CHALEZEULE

Face à la Zone des Marnières, la ZAE Thise-Chalezeule fait l'objet d'une étude de requalification et de transition écologique. Travaux envisagés en 2023.

> LE NORET À MAMIROLLE

La Zone, qui a connu une bonne dynamique ces dernières années, est aujourd'hui quasi complète.

> ZAC NOUVELLE ÈRE

Les Auxons

Implantation de la société Daval sur la clairière d'entrée.

> PARC DE L'ÉCHANGE

Chemaudin-et-Vaux

Plusieurs implantations réalisées et en cours sur le parc : Société Bernard Gavignet, Obliger, DAF, Atipik, TSM, SOS Oxygène... La commercialisation de l'extension de 20 ha connaît un grand succès et la majorité de la zone est réservée.

> LES PORTES DE VESOUL

Zone Nord

Suite à un concours, un projet a été retenu pour la construction d'un Centre de Conservation et d'Étude pour des biens archéologiques mobiliers, rue Camille Flammarion à Besançon. Projet porté par les services de l'État (DRAC).

à retenir aussi...

Une étude globale de signalétique des ZAE du Grand Besançon a été réalisée. Elle a pour objectif de définir un schéma global de signalétique qui pourra être mis en place sur chacune des 58 ZAE du territoire. La ZAE de Thise-Chalezeule sera la zone test dans la mise en œuvre de ce schéma.

Commerces : un taux de vacance au plus bas

On a coutume de dire que la Boucle constitue la plus grande zone commerciale du Grand Besançon. Une offre qui s'est encore enrichie avec l'ouverture récente d'une vingtaine d'enseignes. A la clé, un taux de vacance qui n'a plus été aussi bas depuis des décennies ! Ce résultat est à mettre au crédit du service Commerce et de ses partenaires.



Une nouvelle dynamique pour booster la vie commerciale

L'implication forte des nouveaux élus communautaires a enclenché une dynamique permettant au service Commerce (mutualisé Grand Besançon Métropole/Ville depuis 2017) d'atteindre les objectifs fixés : développement des activités et des emplois, veille économique, dynamisation des quartiers, management du centre-ville.

En vue d'accueillir de nouveaux commerces, le service pilote une stratégie globale de longue haleine, mêlant prospection commerciale, attractivité du centre-ville et accompagnement des projets. Il assure aussi le suivi de la vacance commerciale du cœur de ville via des relevés terrains trimestriels.

Les objectifs poursuivis permettent d'assurer :

- les fonctions de centralité du commerce et de l'artisanat en cœur de ville ;
- l'attractivité des zones périphériques et de proximité du commerce de quartier ;
- la cohérence des implantations commerciales et artisanales ;
- le maintien et le développement des activités existantes ;
- la définition d'une politique de services de proximité au sein des quartiers ;
- la promotion de l'activité commerciale et artisanale sur le territoire de l'agglomération ;
- la stimulation et la création d'emplois ;
- l'animation du partenariat local ;
- la production et la diffusion de la connaissance ;
- l'observation pour anticiper les mutations des modes de consommation.

Des relations fructueuses ont été développées tant avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon qu'avec l'Union des Commerçants de Besançon ou les associations de quartier.



La création de commerces en chiffres

184 projets accompagnés

39 % dans l'alimentaire
 Commerces de détail : 19 %
 Alimentaire à emporter : 11 %
 Restaurant : 9 %

19 % dans l'équipement de la personne

14 % dans les services divers

11 % dans l'artisanat

11 % dans l'équipement de la maison

5 % dans des activités diverses :
 associations, activités artistiques,
 animalerie, droguerie, librairie...

1 % dans les véhicules



Les champs d'intervention :

Les champs d'intervention du service sont de plusieurs ordres :

- assistance à la création ou au développement d'entreprises commerciales, artisanales ou de services ;
- partenariat avec les associations et groupement professionnels (CCIT25, CMA25, OCAB, UCB, etc.) ;
- relations avec les partenaires économiques ou institutionnels...

Il s'agit aussi de développer des partenariats avec les chambres consulaires et les associations. La recherche de subventions fait partie également de ce registre.

207 150 €
 de subventions
 aux associations de commerçants
 et artisans

30 450 € de soutien
 à leurs actions de promotion
 de leurs événements

800 000 €
 de chiffre d'affaires
 direct générés par les commerçants
 lors des Samedis piétons

9 %
 Taux de vacance des commerces au
 centre-ville de Besançon en baisse
 mi-2021 (contre 10 % les années
 précédentes)

Le soutien aux associations et organismes d'animation

En parallèle, Grand Besançon Métropole apporte un soutien logistique et financier, ainsi qu'en ingénierie aux associations qui proposent des animations au centre-ville, comme Les Instants Gourmands, les Braderies de centre-ville, le Troc des Chaprais, les animations de Noël, la Fête de la Pive, la Fête bio et solidaire, le marché de Noël Recidev, le marché répar'acteurs de la Chambre de Métiers. La fin d'année 2021 a vu la mise en place d'actions spécifiques d'accompagnement de l'Office de Commerce à l'occasion des fêtes de fin d'année. Toutes ces manifestations sont des vecteurs importants de vitalité du centre-ville et sont des arguments de poids pour des porteurs de projets.

Le service a également poursuivi les actions engagées en matière de coordination des actions des associations de commerçants-artisans, hors centre-ville : Planoise, Saint-Claude et Chaprais, ainsi que le suivi de la restructuration du Centre Cassin.



Un bouquet de services de proximité pour les élus des communes

2021 a été marquée par la volonté des nouveaux élus de démarrer leurs principaux projets d'aménagement, d'équipement et de réhabilitation des bâtiments communaux. En conséquence, l'Aide aux communes du Grand Besançon a été très sollicitée. En parallèle, un nouveau service très attendu a été élaboré.

Le remplacement des secrétaires de mairie est opérationnel

Grand Besançon Métropole a souhaité développer un dispositif d'Aide aux communes fondé sur la mutualisation des services. L'aide aux communes est un maillon important entre les communes et Grand Besançon Métropole. Les communes qui ont signé la convention d'Aide aux communes peuvent solliciter les différents services communs du dispositif et peuvent aussi proposer des pistes d'évolution en lien avec leurs besoins.

Ces dernières années, les communes exprimaient régulièrement leurs difficultés à remplacer leur personnel administratif, en cas d'absence. Pour faire face à cette problématique de plus en plus compliquée à gérer, elles souhaitaient la mise en place de solutions, en particulier dans les plus petites d'entre elles.

En réponse, des agents recrutés et formés

Face à cette demande, l'année 2021 a été consacrée à la validation politique de l'expérimentation d'un service de remplacement des secrétaires de mairie, en incluant son montage opérationnel, la création de postes et le recrutement des personnels et, surtout, leur formation.

Pour effectuer les remplacements en communes, 3 agents, recrutés à temps plein, peuvent ainsi être opérationnels dès leur prise de poste en mairie. Un planning de formation sur les services et les outils du quotidien, ainsi que des stages pratiques en communes, ont facilité l'acquisition des compétences nécessaires pour assurer aux maires une continuité de service. Au sein du pôle RH, un agent est affecté à temps partiel pour assurer le suivi du service, le bon déroulement des prises de poste et la gestion des plannings.

Leur mission ? Assurer l'essentiel... et le reste

En remplacement d'un agent administratif communal temporairement absent, l'agent mis à disposition par Grand Besançon Métropole « assure l'essentiel » d'un poste de secrétaire de mairie :

- comptabilité, exécution du budget, gestion des paies ;
- actes officiels : état civil, délibérations, arrêtés municipaux, liste électorale et élections ;



Le remplacement des secrétaires de mairie, en quelques mots

3 agents à temps plein opérationnels en moins de 72 h

- accueillir et renseigner le public ;
- gérer des équipements municipaux : cimetière et autres (location de salles, planning d'occupation d'un équipement...);
- missions de secrétariat usuelles : édition et gestion du courrier, tenue d'agenda...

Mode d'emploi du nouveau service

La mise à disposition par Grand Besançon Métropole de ses agents de remplacement se fait selon les conditions suivantes :

- durée minimum d'absence prévisionnelle de l'agent communal : 2 semaines ;
- causes de l'absence : congés maladie, maternité, paternité, parental, formation, présence parentale ;
- vacance de poste dans l'attente d'un recrutement ;
- arrivée de l'agent de remplacement dans les 48 à 72 heures après la demande.

Durée de mise à disposition :

- Minimum : 2 semaines, en se calant sur le temps de travail hebdomadaire de l'agent remplacé.
- Maximum : tant que l'agent est absent (pour un remplacement) et 6 mois pour une vacance de poste.
- Évaluation de la situation après 6 mois, arrêt ou poursuite de l'accompagnement ; si besoin, expertise de la situation à l'origine du remplacement...

Tarification du service aux communes :

30 €/heure (facturation mensuelle, selon le nombre d'heures effectuées).

Actualisation de la Convention Aide aux communes

En 2021, la Convention Aide aux communes a été actualisée pour :

- intégrer l'ensemble des nouveaux services proposés, qui viennent étoffer le bouquet déjà existant : accompagnement « urbanisme pré-opérationnel », accompagnement « politique et action foncière », accompagnement « emploi et ressources humaines » ;
- indexer l'ensemble des tarifs sur l'inflation et intégrer les frais de déplacement dans les tarifs à la demi-journée.

Un renforcement du réseau des secrétaires de mairie

L'Aide aux communes anime un réseau de secrétaires de mairie, afin de faciliter les échanges entre les services de Grand Besançon Métropole et les communes, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes.

En 2021, 3 réunions des secrétaires de mairie ont été organisées avec en moyenne 40 participants.

Le principe des réunions :

- des rencontres délocalisées dans les communes ;
- des ordres du jour avec des informations concrètes, variées et utiles pour le travail quotidien des secrétaires de mairie ;
- la possibilité laissée aux secrétaires de mairie de poser diverses questions et de proposer des sujets pour alimenter les ordres du jour ;
- la possibilité pour les services de Grand Besançon Métropole d'intervenir lors de ces réunions, afin de mettre en avant des informations essentielles et d'échanger avec le personnel administratif communal.

Exemples de sujets abordés :

- informations et rôle des communes sur les arrêtés d'alignement des voiries communales, sur l'utilisation de la base route et adresses, et sur la gestion des réseaux enterrés ;
- information sur l'achat d'énergie et les groupements de commandes proposés ;
- point juridique sur « les subventions des communes aux associations » ;
- information sur la démarche Action Publique 2022 et ses impacts sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme...

L'urbanisme, un levier indispensable pour un aménagement durable

Par delà la flambée du prix de l'énergie, en 2021 la sobriété énergétique, c'est autant une mesure de bon sens pour la planète que pour les finances publiques. Grand Besançon Métropole accompagne ainsi les communes qui s'engagent dans la réduction de leurs consommations, à travers le fonds « Isolation et énergies », les Certificats d'économie d'énergie et le Conseil en Énergie Partagé.



6 communes ont eu recours au fonds « Isolation et énergies »

À travers le fonds « Isolation et énergies », les communes d'École-Valentin, Pouilley-Français, Chemaudin-et-Vaux, Marchaux-Chaudefontaine et Roche-lez-Beaupré ont financé pour partie leurs projets de réhabilitation de bâtiments et/ou d'installation de systèmes d'énergies renouvelables.

59 communes adhérentes au Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Le service Conseil en Énergie Partagé de Grand Besançon Métropole permet aux communes adhérentes de réaliser un bilan sur les consommations d'énergie du patrimoine communal, des actions d'incitation à la rénovation des bâtiments en basse consommation et un accompagnement sur l'éclairage public. En 2021, 59 communes adhéraient au service. La même année, des études d'aide à la décision – audit énergétique et étude « énergie renouvelable » – ont, par exemple, été réalisées pour 25 communes. En 2021 toujours, 31 communes pratiquaient l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.



Le CEP en un chiffre

Le Conseil en Énergie Partagé a réalisé **25 audits énergétiques** ou études « énergie renouvelable » pour le compte des communes

PLUi : diagnostic affiné et meilleure intégration des enjeux climatiques

En 2021, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Besançon Métropole est entrée dans une nouvelle phase.

Le diagnostic du territoire s'est poursuivi avec les élus par le biais de trois séries de comités de secteur sur le contenu du PLUi, les enjeux autour de l'attractivité du territoire, la solidarité et la cohésion. Ces réunions ont permis aux élus de compléter le diagnostic technique par leurs visions du territoire, faisant émerger des enjeux et des besoins, notamment à travers des cartographies.

L'année a également été consacrée à l'analyse de la loi Climat et résilience en août 2021, afin d'en étudier les conséquences à l'échelle locale

et sur le contenu du futur PLUi. La méthodologie d'élaboration du PLUi a dû, en effet, être substantiellement repensée.

La Mission PLUi a également lancé des procédures d'appel d'offres, afin de retenir des bureaux d'études et des prestataires extérieurs qui l'assisteront durant toute la phase d'élaboration dans des domaines spécifiques ou techniques. En 2021, ces procédures ont concerné :

- la rédaction du règlement et des orientations d'aménagement,
- l'évaluation environnementale,
- la concertation et la communication avec la population.



Aux côtés des communes pour l'évolution de 18 documents d'urbanisme

Dans l'attente de l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme communaux actuels restent en vigueur et nécessitent parfois d'être légèrement modifiés.

En lien étroit avec les communes, Grand Besançon Métropole a donc mené plusieurs procédures d'évolution de ces documents :

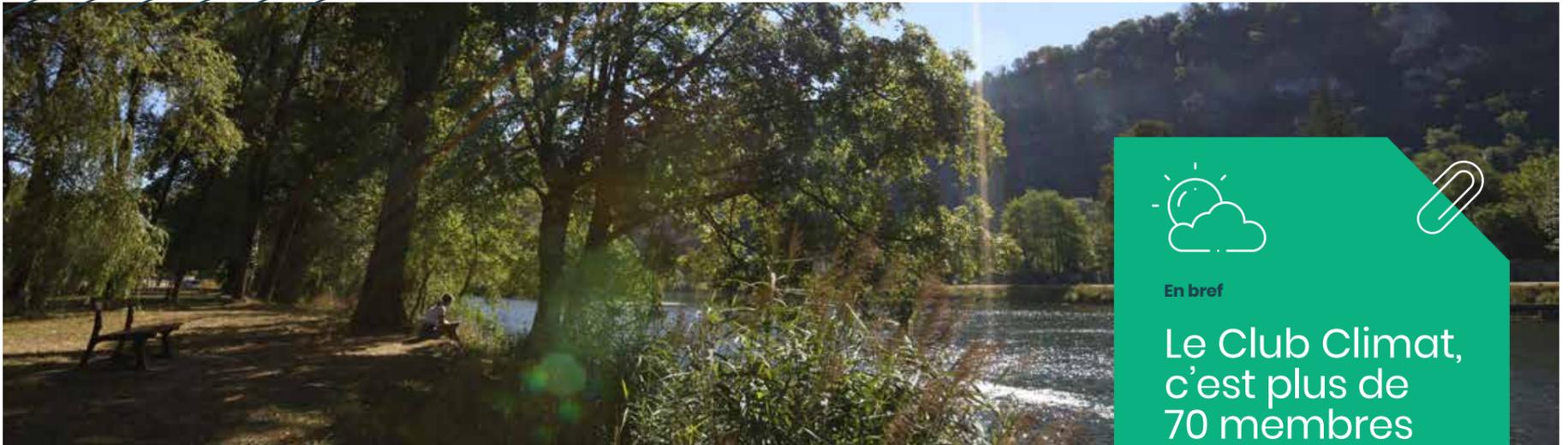
- 2 nouveaux PLU approuvés : Cussey-sur-l'Ognon et Osselle-Routelle ;
- 9 procédures poursuivies : 1 révision allégée (Mamirolle), 7 modifications simplifiées (Marchaux-Chaudefontaine, Avanne-Aveney, Grandfontaine, Franois, Serre-les-Sapins, Miserey-Salines, Nancray), 1 modification de droit commun (La Vèze) ;
- 7 nouvelles procédures : 4 modifications de droit commun (Chemaudin, Pirey, Pelousey, Roset-Fluans), 2 modifications simplifiées (Montferrand-le-Château, Thise), 1 révision allégée (Pelousey).

Des centres de village valorisés

À travers le fonds Centres de village, Grand Besançon Métropole soutient les projets des communes et des associations, visant la valorisation du patrimoine bâti ancien et naturel, la réalisation de projets et d'équipements permettant la reconquête d'espaces naturels, et l'aménagement d'espaces publics destinés à favoriser les aspects de convivialité, de rencontres et d'échanges au sein du village. En 2021, 4 projets ont été aidés dans les communes de Roche-lez-Beaupré, Fontain et Deluz.

Mobiliser l'intelligence collective en réponse aux enjeux climatiques

Devenir un territoire à énergie positive en 2050, c'est le cap que le Grand Besançon s'est fixé, déclinant ainsi la COP21 à l'échelle locale. Dès aujourd'hui, cette ambition se traduit par de nombreuses actions visant à faire vivre l'intelligence collective pour mobiliser les acteurs du territoire autour d'enjeux à la présence toujours plus aiguë dans notre quotidien.



En bref

Le Club Climat, c'est plus de 70 membres qui s'engagent à travers 110 actions

Plan Climat : acte 3

Grand Besançon Métropole a poursuivi, en 2021, la rédaction et les phases de validation de son 3^e Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour la période 2021-2027.

Le PCAET vise notamment à :

- diviser par deux les consommations énergétiques du territoire,
- développer les énergies renouvelables,
- adapter le territoire et informer ses habitants des effets du changement climatique.

Bienvenue au Club Climat !

Fin 2020, Grand Besançon Métropole a créé le Club Climat qui réunit entreprises, acteurs publics, associations, collectifs citoyens, réseaux et organismes qui souhaitent contribuer, à leur échelle, aux objectifs du Plan Climat.

Il s'agit ainsi de valoriser des actions, de favoriser l'émergence d'initiatives, d'améliorer les pratiques grâce aux échanges d'informations. Fin 2021, le Club comptait plus de 70 membres dont une vingtaine de communes.

Suite à 6 ateliers, 28 structures ont formalisé leur



engagement Climat, à travers 110 actions. Différents temps de rencontre ont aussi été mis en place : un rendez-vous sur la coopération, un cycle sur les Futurs désirables, une conférence sur l'urbanisme circulaire et des Fresques du climat dans les communes.

Les Midis du bâtiment innovant

En 2021, Les Midis du bâtiment innovant – réunions mensuelles de sensibilisation à la rénovation énergétique performante des bâtiments – ont réuni entre 60 et 120 professionnels, lors de 6 Web'RDV. La dernière rencontre, en présentiel, a accueilli 37 participants.

Objectif 3000 : accélérer la rénovation performante des bâtiments

Démarré en 2020, le projet Objectif 3000 est porté par Les Architectes de la Rénovation et animé par Grand Besançon Métropole.

Il vise à construire des offres facilitatrices pour accélérer la rénovation performante des bâtiments. Une cinquantaine d'acteurs locaux ont participé à la première rencontre. Quatre ateliers ont ensuite démarré : parcours de rénovation des ménages, formation continue, formation initiale et valorisation des métiers du bâtiment. Les premiers chantiers expérimentaux ont également débuté.

Les Conversations Carbone

Avec le soutien de l'Ademe et de la Région, Grand Besançon Métropole a développé Les Conversations Carbone, méthode d'accompagnement au changement, afin d'adopter un mode de vie plus sobre en énergie. En lien avec le contexte sanitaire, un seul groupe a pu se réunir en fin d'année.

L'économie circulaire appliquée à l'urbanisme

Dans une logique d'économie circulaire, Grand Besançon Métropole a signé une convention avec le collectif d'architectes et d'urbanistes Hôp Hop Hop, afin de lancer une étude sur les lieux du territoire en mutation et pouvant être réinvestis.

Poursuite du partenariat avec le Conservatoire Botanique National

Le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté a poursuivi les actions menées en partenariat avec Grand Besançon Métropole, dont la contribution à l'analyse environnementale des trails du festival Grandes Heures Nature, en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Deux nouvelles actions ont été mises en place : une étude de la qualité de l'air à partir des lichens bio-indicateurs, en partenariat avec ATMO BFC, et un protocole d'analyse pour améliorer la connaissance des îlots de senescence en forêt.

Des animations « nature et paysage » sur 8 sites

Avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, des animations de sensibilisation « nature et paysage » ont été organisées à Châtillon-le-Duc, Boussières, Nancray, Saint-Vit, sur les haltes fluviales de Besançon et de Deluz, à la Base nature d'Osselle et à Devecey où une animation s'est déroulée de nuit autour de la biodiversité nocturne.

La mallette énergie, le premier pas vers la réduction de ses factures

En 2021, les réservations de la mallette énergie par les particuliers et les entreprises se sont poursuivies. Mise à disposition gratuitement par Grand Besançon Métropole, cette mallette comporte divers appareils – caméra thermique, thermohygromètre... – pour faire le point sur ses consommations d'électricité, de chauffage et d'eau chaude. Un bilan avec un spécialiste est effectué au retour de la mallette.

Alimentation : les circuits les plus courts sont les meilleurs

Actuellement, seulement près de 1,45 % des aliments consommés dans l'aire urbaine de Besançon sont issus de notre territoire. Pourtant, les produits locaux sont bons pour les consommateurs et l'environnement. C'est pourquoi Grand Besançon Métropole et ses partenaires soutiennent l'agriculture périurbaine. Une démarche au cœur du Projet alimentaire territorial.



Un Projet alimentaire territorial lancé avec plus de 40 actions engagées

Signé en 2020, le Projet alimentaire Territorial (PAT) a vu plus de 40 opérations engagées par Grand Besançon Métropole et ses partenaires, en 2021. Parmi les actions menées par Grand Besançon Métropole :

- l'animation générale du PAT ;
- la mise en place d'un accompagnement des communes pour la réalisation de projets alimentaires locaux ;
- la participation au projet Du Local pour tous, porté par la Ville, en collaboration avec le CCAS ;
- l'organisation, avec la Chambre d'Agriculture, de Parties de campagne avec une visite de ferme à Saône pour le grand public.

En 2021, Grand Besançon Métropole a aussi participé à 3 groupes de travail sur les thèmes de la diversification agricole, du foncier pour l'installation et du gaspillage alimentaire. Par ailleurs, un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires a été développé par le SYBERT.



compagnés dans leur installation

Depuis 2010, GBM soutient la formation De l'idée au projet d'installation agricole, portée par l'AFOCG 25. En 2021, ont été organisés un café-installation sur le thème du foncier et une formation sur la structuration de projets agricoles qui a réuni 12 stagiaires sur 10 jours. Sur les 90 personnes ayant suivi la formation depuis ses débuts, 51 sont installées ou en cours d'installation. Une vingtaine d'entre elles commercialisent sur l'agglomération, et plusieurs s'y sont installées : maraîchères à Besançon, paysagiste à Larnod, petits fruits à Saône et à Morre).

Graines de maraîchers : les légumes bio ont pris racine dans le territoire

Depuis 2014, la pépinière Graines de maraîchers, une des seules structures de ce type portées par une collectivité locale en France, accueille à Chalezeule des maraîchers qui testent en grandeur nature leur projet de maraîchage en agriculture biologique.

Par le passé, 3 personnes accueillies à la pépinière ont développé leur activité à proximité de Besançon. En 2021, deux binômes de maraîchers étaient présents sur le site. Un autre maraîcher a opéré un test sur deux sites entre Graines de maraîchers et des terrains mis à disposition par la commune de Montfaucon. À l'issue de leur test, un binôme prévoit de s'installer à La Chevillote, en 2022.

De l'idée au projet : 51 agriculteurs ac-



Soutien aux associations de sensibilisation au développement durable

Par le biais du fonds « Développement durable », Grand Besançon Métropole accompagne les associations et les communes dans des actions de sensibilisation du grand public dans les domaines suivants :

- sobriété énergétique,
- énergies renouvelables,
- préservation de la biodiversité et des milieux remarquables et/ou naturels,
- promotion d'une agriculture locale et de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

Parmi les manifestations financées en 2021 : la Foire aux saveurs d'automne à Pouilley-Français, la Fête de la Pive et la campagne AlimenTerre de l'association RECIDEV.

GeMAPI, Eau et Assainissement : préserver une ressource toujours plus fragile

Depuis 2018, Grand Besançon Métropole est à la fois chargé des compétences « Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GeMAPI) » et « Eau potable et Assainissement ». Le point sur ces deux missions.



En chiffres

Eau potable :
11 réalisations majeures
achevées dans
6 communes

Besançon x2, Chalèze x2,
Chalezeule x3, Grandfontaine x2,
Montferrand-le-Château,
Chatillon-le-Duc.

Assainissement :
8 réalisations majeures
achevées dans
6 communes

Besançon, Byans-sur-Doubs,
Montferrand-le-Château, Thise,
Châtillon-le-Duc, Pouilley-les-
Vignes x2, Pelousey.

Eau et Assainissement : grands enjeux, grands chantiers

Amélioration de la station d'eau potable de La Malate

Construite en 1934-1935, en dérivation de l'aqueduc d'Arcier, puis rénovée en 1976 et en 1992, l'unité de traitement de l'eau potable (UTEP) de La Malate traite l'eau en provenance de la source d'Arcier et la refoule à débit variable sur l'aqueduc de La Malate jusqu'au réservoir de Saint-Jean. Elle couvre ainsi environ 45 % des besoins en eau des Bisontins avec près de 2,8 millions de m³/an.

Au printemps 2021, des travaux d'amélioration du site ont été lancés pour :

- réduire les impacts environnementaux avec le remplacement de l'ozone par des ultra-violets et du chlore en matière de désinfection, ainsi que le traitement des eaux de lavages ;
- sécuriser la qualité d'eau traitée produite avec l'arrêt et le remplacement de l'aqueduc de La Malate par une conduite pour réduire les risques de pollution sur l'eau traitée ;
- s'adapter aux évolutions climatiques en permettant la production d'eau potable avec un niveau d'étiage plus bas ;
- améliorer la performance du process par le remplacement des pompes de refoulement.

Les travaux ont commencé par la démolition de l'ancienne usine et de ses anciens filtres à sables inutilisés. L'eau produite par l'UTEP de La Malate sera à terme refoulée directement au réservoir de Griffon via la nouvelle conduite sous pression posée sous le chemin de halage en rive gauche du Doubs en 2011. Les effluents et les boues issues du process de potabilisation seront rejetés dans le réseau d'eaux usées.

Les travaux sont estimés à 3 450 000 € HT et des demandes de subventions ont été déposées auprès du Conseil Départemental du Doubs et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Remise à niveau de la station d'épuration de Saône

La station d'épuration de Saône traite les effluents des habitants des communes de Montfaucon, Gennes et Saône. Elle est implantée aux abords immédiats du périmètre de protection des sources d'Arcier. Or, sa vétusté et son fonctionnement représentaient un danger de pollution du milieu naturel. Des travaux importants de mise aux normes ont été réalisés, à hauteur de 580 000 € HT.

Port Douvot : début de l'injection de biométhane

Les nouvelles installations de méthanisation de la station d'épuration de Port Douvot sont opérationnelles depuis fin 2020. Elles ont permis d'injecter dans le réseau GRDF les premiers m³ de biométhane, à compter du 26 janvier 2021. L'année 2021 représente au global 6 608 MWh PCS (mégawatt-heure Pouvoir Calorifique Supérieur). Le débit moyen d'injection du biométhane dans le réseau est de 110 m³/h. En année de fonctionnement stabilisé, l'unité de méthanisation devrait permettre d'injecter 9 000 MWh PCS, équivalent au chauffage de 2 200 logements labellisés BBC.

Malcombe : un bassin d'orage de 20 000 m³

Depuis mai 2021, et pendant 2 ans, le Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole a engagé des travaux de construction d'un bassin d'orage sur le site du complexe sportif de la Malcombe. Cet ouvrage, d'une capacité de 20 000 m³, sera le plus volumineux construit jusqu'alors à Besançon.

Le bassin jouera le rôle de tampon, en retenant les effluents le temps de la pluie, tant que le réseau est saturé, et en les renvoyant ensuite par pompage à la station d'épuration de Port Douvot à débit contrôlé après l'épisode pluvieux. Les effets attendus sont :

- la suppression de la moitié des déversements annuels au principal déversoir d'orage de Besançon (qui représente à lui seul 50 % des déversements du réseau d'assainissement),
- la réduction à 6 % des rejets sans traitement, contre 8 % actuellement.

NB : l'objectif des 5 % réglementaires sera atteint par la mise en place de dispositions complémentaires sur le réseau d'assainissement bisontin : réduction des apports d'eaux claires dans le réseau, désimperméabilisation des surfaces...

GeMAPI : l'eau au cœur de toutes les attentions

L'eau est une ressource à préserver, mais dont il faut aussi savoir se protéger. C'est le double enjeu de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), exercée par Grand Besançon Métropole.

À ce titre, il a transféré une partie de sa compétence à 3 syndicats : SMAMBVO (Ognon), SMMSBVSA (Marais de Saône et Source d'Arcier) et à l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs. Les opérations de restauration de cours d'eau et de préservation des zones humides menées par ces syndicats contribuent à prévenir les inondations. Grand Besançon Métropole gère le système d'endiguement qui protège le centre-ville de Besançon contre les crues.

Je pense, donc je trie

Le meilleur déchet, c'est celui qui finit au bon endroit. En la matière, le recyclage permet de limiter le prélèvement de ressources naturelles. Bonne nouvelle, la part des déchets recyclés ne cesse de croître dans le Grand Besançon, notamment grâce à des stations de tri nouvelle génération.



Expérimentation de nouvelles stations de tri à Planoise

Le tri des déchets est parfois un geste difficile en habitat collectif. Des locaux inadaptés, peu sécurisés, conduisent parfois à un geste de tri peu performant. Certaines adresses présentent des taux de refus de tri très importants : les bacs à déchets recyclables sont alors collectés avec les déchets résiduels.

Il a donc été décidé d'expérimenter un nouveau mode de collecte des déchets recyclables avec 8 adresses sélectionnées dans le quartier de Planoise qui ont vu leurs bacs à déchets recyclables remplacés par des conteneurs en point d'apport volontaire. Intégrés dans des stations de tri nouvelle génération, semblables à celles déjà installées au centre-ville de Besançon, ces conteneurs regroupent plusieurs flux de déchets : recyclables et verre. Le local à déchets est donc désormais dédié au seul flux de déchets résiduels, ce qui permet une meilleure manipulation et une rotation optimale des bacs.



La transformation des bacs à déchets recyclables en point d'apport volontaire permet une meilleure garantie des gestes de tri ; la diminution des refus de tri et de la pollution des bacs jaunes ; la valorisation et la distinction de tous les déchets recyclables par rapport aux déchets résiduels.

Collecte des biodéchets à Planoise

Sur certaines adresses, une collecte des biodéchets en apport volontaire a été mise en place pour permettre une approche globale « tous flux » confondus.

Les premiers résultats sont encourageants : stabilisation de la production des déchets résiduels collectés, pas de déclasserement du contenu des stations de tri vers les déchets résiduels et des taux de remplissage qui se stabilisent, preuve de la fidélité des déposants et d'un geste de tri qualitatif.

Concernant les biodéchets, ce sont environ 200 kg qui sont collectés par semaine, soit 11 kg/an/habitant desservi. La qualité est jugée satisfaisante par le prestataire en charge du traitement.

Enfin, le phénomène de dépôt sauvage au pied des points d'apport volontaire est limité et contenu.

Il était également important d'œuvrer à l'appropriation par les habitants de ces nouveaux outils. C'est pourquoi lors du déploiement, des animations de sensibilisation au pied des stations de tri ont été organisées par les agents de la Direction Gestion des Déchets et un partenariat s'est noué avec des associations implantées dans le quartier pour travailler l'habillage des conteneurs. Des jeunes du quartier, aidés par un artiste, ont imaginé des œuvres qui, depuis, « parent » les conteneurs.



Faites plus de tri !

Ordures ménagères : 27 823 tonnes

Soit 143 kg/hab./an
(contre 27 336 t et 142 kg/hab./an en 2020)

Déchets recyclables : 13 163 tonnes

Soit 68 kg/hab./an (à comparer aux 12 685 t, 66 kg/hab./an, en 2020)

Compostage : 5 220 tonnes

Estimation de déchets de cuisine valorisés.

En 2021, le niveau de production de déchets résiduels est ressorti en très légère hausse par comparaison à 2020, alors que depuis plusieurs années on constatait annuellement une baisse de l'ordre de 4 %.

Derrière cette évolution, on note une légère baisse de la production des déchets résiduels émanant des ménages et une hausse marquée de la production de déchets des professionnels, cette dernière ayant fortement baissé l'an passé en raison de la crise sanitaire.

On observe également une hausse sensible des collectes de déchets recyclables et surtout une forte hausse des apports en déchetteries qui avaient vu leur fonctionnement très impacté en 2020. Ces deux derniers flux retrouvent leur tendance d'avant la crise.

La Politique de la Ville au service de quartiers à haute qualité de vie

Grand Besançon Métropole développe une politique volontariste en faveur des quartiers qui rencontrent des difficultés sociales, économiques et urbaines. Grâce au Contrat de ville, la Métropole et ses partenaires travaillent ainsi à la réduction des écarts de développement entre les territoires et engagent d'importants moyens pour revaloriser ces quartiers, les rendre plus attractifs et agréables à vivre pour tous.

Un Contrat de ville passé avec 14 Quartiers

Signé en 2015 par 21 partenaires pour la période 2015-2020, le Contrat de ville a été prorogé jusqu'à fin 2022 par la loi de finances 2019. Une nouvelle prorogation (2023) a été actée en 2022. Dans le Grand Besançon, le Contrat de ville fixe les grands principes guidant les actions en direction de :

- 5 Quartiers prioritaires : Planoise (NPNRU d'intérêt national), Grette - Cité Brûlard (NPNRU d'intérêt régional), Clairs-Soleils, Orchamps-Palente, Montrapon ;
- 3 Quartiers en veille active : Battant, Cité de l'Amitié, Vareilles ;
- 6 Quartiers en observation : Cité Viotte Pelouse, Schlumberger, Rosemont, Pesty, Hauts de Saint-Claude (Besançon), Curie-Pasteur (Novillars).



En chiffres

En 2021,
204 projets
soutenus
pour 2,67 M€

Le financement des actions menées dans chaque quartier est notamment assuré par l'appel à projets du Contrat de ville qui est un dispositif financier et partenarial abondé par les principaux partenaires.

L'appel à projets 2021 a permis de financer 204 projets portés par 107 structures dont 101 associations locales pour un montant total de 2,67 M€ (hors CEJ) dont 892 621 € par Grand Besançon Métropole et 401 355 € par la Ville.

Les orientations du Contrat de Ville : tranquillité et attractivité

Les orientations stratégiques définies en 2015 :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers ;
- mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leurs familles ;
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les intégrer dans l'agglomération (orientations précisées et affinées à la suite de l'évaluation de mi-parcours menée en 2019).

Ces orientations se déclinent à travers les objectifs suivants :

- Favoriser la réussite scolaire et éducative (projet éducatif territorial - PEDT, programmes de réussite éducative - PRE, Cité éducative de Planoise, accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité...).
- Prévenir les risques de bascule vers la prédélinquance des jeunes (11-16 ans), et en particulier les 11-13 ans (centre de loisirs jeunesse Police Nationale, rappel à l'ordre, suivi individualisé des mineurs...).
- Agir plus en amont pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des populations les plus éloignées, notamment en faveur des jeunes et des femmes seules avec enfants - Objectifs opérationnels du PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises).
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services des publics en décrochage social ou en rupture (lutte contre le non-recours aux droits, lutte contre la fracture numérique, Contrat local de santé actuel et à venir...).
- Déployer les politiques en faveur du logement et de la mixité sociale ; Convention intercommunale des attributions (Charte de relogement, parcours résidentiel, loi Egalité Citoyenneté...) ; Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés ; auto-réhabilitation accompagnée ; dispositif partenarial de tranquillité résidentielle dans le parc social.
- Poursuivre le travail d'implication des citoyens dans les démarches de quartier.
- Prévenir la radicalisation, lutter contre les discriminations et promouvoir les valeurs de la République : Plan local de prévention de la radicalisation, plan territorial de lutte contre les discriminations...

La mise en œuvre de ces objectifs passe par une mobilisation et un accompagnement permanents des acteurs des quartiers (associatifs, institutionnels et habitants). Ce travail de proximité et d'animation de réseaux est assuré par les chargés de mission territoriaux du Contrat de ville.

Quartiers d'été, quartiers animés

En 2021, au vu du contexte sanitaire, Grand Besançon Métropole, l'État et leurs partenaires ont décidé d'apporter une attention toute particulière aux animations d'été dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, ils ont accompagné et financé des structures associatives pour proposer aux familles des animations gratuites, en pied d'immeuble : spectacles, Caravane en pied d'immeuble, manifestations sportives...



NPRU : zoom sur Grette et Planoise

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) permet d'investir des moyens conséquents pour la rénovation des quartiers dits prioritaires dans le Contrat de ville. Grâce à ce dispositif, Grette et Planoise ont d'ores et déjà engagé leur transformation. Le point sur les opérations 2021.



Grette : après la déconstruction, la renaturation

La convention NPRU « Grette » a été signée en juin 2019. Le projet prévoit la déconstruction de la totalité des trois bâtiments qui constituent ce quartier prioritaire de la Politique de la ville.

Après la première phase de déconstruction du bâtiment 13 en 2018, et de la grande partie du 29 en 2019, la dernière phase de déconstruction du bâtiment 15-27 et de la chaufferie s'est achevée en décembre 2021. Au total, 500 logements ont été déconstruits sur ce quartier dont le réaménagement démarrera par une renaturation provisoire en 2022-2023.

Planoise se transforme pour et avec les habitants

L'enjeu du Programme de Renouvellement Urbain 2019-2030 consiste à transformer le quartier en un espace urbain rayonnant et apaisé, caractérisé par la diversité des fonctions, des types d'habitat et des publics, bien intégré dans la communauté urbaine.

La stratégie du Programme repose sur trois piliers qui sont en cohérence avec ceux du Contrat de ville :

- améliorer la tranquillité et le cadre de vie du quartier ;
- développer l'économie et la place de Planoise dans le Grand Besançon ;
- améliorer l'attractivité des logements sociaux, conforter les copropriétés et préparer une nouvelle vague de diversification de l'offre.

Le programme de renouvellement de Planoise comporte ainsi des actions qui croisent les dimensions sociales, économiques et urbaines.

Cassin, Époisses et Île-de-France : 15 000 habitants concernés

Le NPRU dont bénéficie Planoise, quartier prioritaire de la politique de la Ville, s'inscrit sur les secteurs Cassin, Époisses et Île-de-France et concerne plus de 15 000 habitants.

Co-construction avec les Planoisiens

La participation active des habitants au projet est un levier décisif pour réussir le Programme de Renouvellement Urbain de Planoise. Faisant suite à la réunion publique de lancement du NPRU en octobre 2020 – qui a également marqué le début de la co-construction sur les avant-projets d'aménagement des espaces publics avec les habitants –, la concertation s'est poursuivie au 1^{er} trimestre 2021 au travers de balades urbaines et d'ateliers d'échange pour l'ensemble des acteurs du quartier. Une réunion publique de restitution des premiers arbitrages s'est tenue le 30 juin 2021.

Une concertation « de pied d'immeuble » a eu lieu mi-octobre 2021 sur la question de l'ouverture possible de la rue de Franche-Comté sur le boulevard Allende. Les riverains consultés n'ayant pas voulu, le projet a été abandonné.

Les premiers travaux engagés

En termes d'avancement du NPRU, les premiers travaux engagés ont concerné l'aménagement de l'esplanade Malraux, devant l'Intermarché de Cassin qui a rouvert ses portes le 3 novembre, après 1 an de lourds travaux de restructuration. Cet aménagement illustre une des vocations de l'intervention de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon : accompagner des opérations tierces par l'aménagement des espaces publics attendants.

D'autres travaux d'accompagnement ont démarré fin 2021 : intervention sur la sous-station au cœur de l'îlot Van Gogh (rues Van Gogh et Picasso), afin de permettre les déconstructions d'un ensemble d'immeubles de l'îlot dans les règles de l'art. La première déconstructions du NPRU a d'ailleurs eu lieu au printemps 2021, au 5 rue Picasso, à l'initiative de NEOLIA.

Grand Besançon Métropole a également soutenu à hauteur de 214 000 € la réhabilitation du 11 rue des Causses.

Enfin, une troisième opération s'est également engagée fin 2021 : la déconstruction de la station-service Oil France, rue du Luxembourg, est la première d'une importante série de transformations à venir sur cet axe en entrée de quartier.



113 relogements en 2021

Pour le projet de renouvellement urbain de Planoise, 1 190 logements seront déconstruits. Le relogement des ménages ont été effectués en 2020 et 2021. Sur cette seconde année, 113 ménages issus des immeubles voués à la déconstruction sur le quartier de Planoise ont accepté une proposition de relogement. Ce qui porte à 167 ménages le nombre de relogements effectués depuis 2020.

En 2021, et sauf exceptions justifiées, les ménages ont été relogés en dehors des quartiers prioritaires de la ville :

- 16 % aux Hauts du Chazal,
- 12 % à Saint-Ferjeux,
- 10 % dans les communes du Grand Besançon,
- 7 % aux Chaprais,
- 7 % à Fontaine-Écu,
- 8 % aux Tilleroyes,
- 5 % à Montrapon.

Le NPNRU Grette en chiffres

2019-2030

Durée du programme

26,78 M€

Montant total du projet (dont 6,8 M€ ANRU et 2,2 M€ Région BFC)

16 actions financées

Le NPNRU Planoise en chiffres

183,3 M€

investis sur 10 ans dont 35 M€ financés par Grand Besançon Métropole et la Ville

119 actions

8 500 logements

15 000 habitants concernés



Favoriser un habitat moins énergivore

Bien des facteurs concourent à l'attractivité d'un territoire. L'habitat en est un. Surtout lorsque le parcours résidentiel des habitants est facilité et qu'il permet à chacun de s'installer dans un cadre propice à son épanouissement. Cette vision globale apparaît dans le Plan local de l'habitat (PLH) qui a pris fin en décembre 2021. La révision ayant été retardée notamment par la crise liée au Covid, le prochain PLH démarrera en 2023.



Habitat privé

En 2021, Grand Besançon Métropole a soutenu la dynamique de rénovation énergétique des maisons individuelles et des logements collectifs en copropriété.

105 propriétaires accompagnés vers les économies d'énergie

105 propriétaires disposant de ressources modestes ont bénéficié du soutien de Grand Besançon Métropole pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement en 2021. Les projets de travaux réalisés permettent de diviser par deux les consommations énergétiques des logements rénovés. L'aide ainsi apportée s'élève en moyenne à 6 000 € par projet, ce qui représente une participation au financement des travaux réalisés de l'ordre de 20 %.

Depuis la mise en place du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat, ce sont plus de 17 500 mégawatts d'énergie qui sont économisés chaque année, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 70 000 réfrigérateurs !

Accélération du programme d'aide en faveur des copropriétés

Courant 2020, Grand Besançon Métropole a lancé le programme POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés). Soutenu par l'ANAH et la Caisse des Dépôts, il a pour finalité d'apporter aux copropriétés un premier niveau de conseil et d'orientation dans le domaine de la rénovation énergétique et d'accompagner jusqu'aux travaux une quinzaine d'entre elles. En complément de ce programme, Grand Besançon Métropole a renouvelé son financement dédié aux études préalables à la rénovation énergétique, avec une prise en charge à hauteur de 70 %.

127 ménages accompagnés dans la lutte contre la précarité énergétique

Les interventions du Service Local d'Information à la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) se sont poursuivies auprès des ménages ayant des difficultés à régler leurs factures d'énergie et/ou d'eau, afin de leur fournir des conseils pour diminuer les dépenses et leur distribuer des petits équipements (mousseurs, ampoules LED...). En 2021, 127 ménages ont bénéficié du SLIME et 62 animations d'information ont été réalisées. La première rencontre des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique a été organisée en novembre.

Habitat Public

Grand Besançon Métropole poursuit son engagement en faveur du logement social et continue à œuvrer pour la production et l'amélioration de ce parc de logements.

En 2021, Grand Besançon Métropole a validé la programmation de 202 nouveaux logements locatifs publics réalisés par les organismes HLM. Ils se répartissent en 132 logements PLUS (logement social classique) et 63 logements PLAI (logement à loyer très modéré) et 7 PLS. Ces logements ont bénéficié d'un financement de 1 345 108 € par GBM et de 481 889 € sur crédits délégués de l'État. L'effort de rééquilibrage territorial de cette offre se poursuit avec 6 opérations situées en communes périphériques : Chemaudin, Geneuille, Grandfontaine et Saint-Vit.

En tant que gestionnaire des aides de l'État, Grand Besançon Métropole a également validé le financement, dans le cadre du Plan de relance, de la restructuration du foyer de travailleurs migrants Adoma, situé rue des Saint-Martin à Besançon pour un montant de 2 M€, ainsi que le soutien à la réhabilitation de 3 résidences anciennes situées rue du Polygone, rue de l'Amitié et avenue Fontaine-Argent. Ces 3 sites représentent 252 logements et les travaux ciblent l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Nouveau Plan local de l'habitat

Le programme local de l'habitat (PLH) comprend un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique. Le PLH de Grand Besançon Métropole est en cours de révision. Les élus ont validé en 2021 l'objectif total de **900 logements par an à construire dans le Grand Besançon**. En cohérence avec les enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic, 4 orientations ont été définies :

- **Recréer des parcours résidentiels complets.**
- **Réinvestir le parc existant.**
- **Intégrer l'habitat dans son environnement et renforcer l'articulation entre les projets de territoire et les outils.**
- **Renforcer la capacité d'ingénierie sur le Grand Besançon.**



En bref

202 nouveaux logements locatifs publics pour 1,34 M€ investis par GBM

Accueil des gens du voyage

Grand Besançon Métropole, compétent pour l'accueil des gens du voyage, met à disposition :

- 2 aires d'accueil à La Malcombe (40 places caravane) et à Pirey (10 places).
- 2 aires de grands passages à Thise (90 places caravane) et à Marchaux-Chaudefontaine (200 places).
- 2 terrains familiaux, un à Besançon et un à Mamirolle.

L'actualité 2021

Afin de répondre aux obligations au Schéma départemental 2021-2026 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage, un travail de recherche foncière et d'étude de faisabilité a été effectué avec les communes pour la création de 8 terrains familiaux.

Les procédures visant à l'étude pour la création de l'aire de très grand passage de Chemaudin-et-Vaux ont suivi leur cours avec notamment le dépôt d'un dossier à la DREAL. La saison des grands passages a repris timidement avec l'accueil de 8 groupes, d'avril à octobre : 3 groupes à Thise, 5 à Marchaux-Chaudefontaine.

Grand Besançon Métropole a investi dans un dispositif de sécurisation des accès de l'aire de Thise afin de lutter contre les installations illicites et les dépôts sauvages, et 25 000 € ont été débloqués pour financer la mise à disposition de bennes et le nettoyage des sites occupés.

Du mouvement du côté du Département des mobilités

Grand Besançon Métropole œuvre sur l'ensemble des questions de mobilité, circulation, stationnement, carrefours à feux, mais également sur l'entretien des ouvrages d'art et de la voirie (gros entretien, propreté, éclairage...). La création ou la requalification des infrastructures routières et cyclables, ainsi que la définition de la politique de transports collectifs sont aussi des missions majeures qui améliorent le quotidien des usagers.

14 km de nouvelles voies cyclables

Les aménagements cyclables, qui étaient dotés d'un budget primitif de 2 M€, ont fait l'objet de deux décisions modificatives qui portent la réalisation à 3 M€. Plusieurs aménagements cyclables ont été créés en 2021 pour un total de 14 km. Parmi eux :

- la liaison Micropolis / Collège Voltaire à Planoise ;
- chemin du Rond Buisson à Chalezeule, entre Thise et Besançon ;
- Devecey/collège Claude Girard à Chatillon-le-Duc ;
- itinéraire Avanne/Besançon, secteur Port Douvot ;
- rue Midol, à Besançon ;
- pont de Velotte, à Besançon ;
- Montferrand-le-Château/Belle Étoile ;
- Franois/Route de Besançon ;
- Chaussées à Voie Centrale Banalisée (CVCB) à Marchaux et à La Vèze.



Aux aménagements cyclables s'ajoutent des opérations visant à favoriser la pratique du vélo. Parmi elles :

- le marquage photoluminescent sur la voie verte Besançon/École-Valentin ;
- la réalisation d'ateliers vélos dans les communes périurbaines en partenariat avec la vélo-école ;
- la sensibilisation et la prévention à la visibilité des cyclistes et des trottinettes la nuit avec la remise de lampes avant et arrière aux cyclistes ;
- la mise en place d'une aide à l'achat de vélos électriques (jusqu'à 200 €) et de triporteurs à assistance électrique pour les particuliers (jusqu'à 400 €).

Carrefours et contrôles d'accès

En 2021, 215 000 € ont été investis pour l'optimisation, la maintenance et la modernisation de 160 carrefours à feux et de 41 contrôles d'accès. Par ailleurs, 25 carrefours ont été optimisés en faveur des transports collectifs et des modes actifs.

5,3 M€ pour la requali- fication de voiries

Les opérations de requalification de voirie intègrent le plus souvent possible la végétalisation, ainsi qu'un revêtement perméable permettant de faciliter l'infiltration des eaux de pluie et de réduire les îlots de chaleur.

3 millions d'euros pour les voiries périurbaines

Quelques exemples d'opérations :

- Dannemarie-sur-Crète, rue des Esserteux : circulation apaisée et modes doux en centre de village ;
- Les Auxons, rue de la mairie : sécurisation des modes actifs ;
- Roche-lez-Beaupré, rue de la Distillerie : trottoirs et chaussée ;
- Byans-sur-Doubs : réaménagement du centre du village.

2,3 millions d'euros pour les voiries urbaines

Les principaux aménagements, à Besançon :

- rue des Saint Martin : zone apaisée, sécurisation modes doux et végétalisation ;
- carrefour rues Sarraill-Pontarlier : requalification et mise en sécurité ;
- chemin des Gravieres Blancs : continuité piétonne assurée par la création d'un trottoir avec mur de soutènement ;
- rue des Justices : cheminement piéton avec rampe et création d'une passerelle en encorbellement ;
- chemin de Valentin : création d'une voie mode doux ;
- entre chemin des Montarmots et chemin de la Combe-Sarragosse : création d'une liaison piétonne ;
- devant l'école Fertet, sécurisation et apaisement des déplacements actifs ;
- rue Beauregard : zone de rencontre, nouveaux modes de stationnement et végétalisation.

5,8 M€ pour le gros entretien des voiries

Les travaux de « gros entretien renouvellement » (GER) consistent à reprendre tout ou partie des couches de surface des voiries et trottoirs (Grand Besançon Métropole en gère 1 200 km au total) :

- 127 opérations engagées sur les voiries périurbaines pour un montant de 3 M€ ;
- 44 opérations réalisées sur les voiries de Besançon pour un montant de 2,8 M€.



Stationnement

En 2021, 300 000 € HT ont été consacrés à l'entretien et à la rénovation des 14 parkings du territoire de Grand Besançon Métropole. Sur le parking Cassin, 830 000 € HT ont été investis dans les travaux de remise en service. L'année a aussi été marquée par :

- la réalisation d'un plan triennal de gestion du stationnement ;
- la neutralisation de places de stationnement en amont de passages piétons ;
- la réalisation d'une trentaine d'aires de livraison supplémentaires en centre-ville...

Parkings de covoiturage et P+R : 135 nouvelles places

Le Schéma directeur des parkings-relais et aires de covoiturage a été lancé et trois parkings de covoiturage ont été aménagés en 2021 pour un montant total de 400 640 euros :

- parking de La Vèze – Morre : 33 places ;
- parking de Miserey-Salines : 49 places, accès direct à la RN57 avec la participation d'APRR ;
- aménagement du P+R, rue de Vesoul : 53 places.

Éclairage public : 1,86 M€ d'investissement

En 2021, le Service Systèmes et Réseaux a remplacé 710 lanternes et des matériels courants pour un montant de 800 000 €. Il a aussi créé de nouvelles



installations lors des projets d'aménagement et de requalification. Les agents ont posé 1 034 blocs LED retrofit sur des anciennes lanternes. 274 mats et 373 lanternes ont été déposés sur la rocade Nord-Ouest. Les équipes sont intervenues pour gérer l'éclairage de diverses manifestations : coupe du monde de Cyclo cross, Festival Détonation, Festival de Musique, Marché de Noël...

Dans le périurbain, 1135 lanternes ont été remplacées par des lanternes LED, soit 135 opérations réalisées pour un montant total de 1 065 000 €.

Ouvrages d'art, falaises et berges

Parmi les 195 ouvrages d'arts gérés par le service Études et Travaux, les principales actions réalisées en 2021 sont les suivantes :



- ponts : réparation et encorbellement du pont de Velotte et réparation du pont de Beure ;
- falaises : reconstruction d'un mur, rue des Fontenottes et confortement d'un bloc par filet, chemin d'accès Front de secours de la Citadelle ;
- berges : travaux de reconstruction rive gauche du canal (Port fluvial du Moulin Saint-Paul), 60 m de reprise de perrés.

Tunnel de la Citadelle : 1,5 M€ de travaux

L'année 2021 a constitué la dernière phase des études et travaux engagés, depuis 2011, pour la mise en sécurité du tunnel sous la Citadelle.



Les travaux réalisés ont notamment permis de lever une non-conformité majeure : la ventilation d'extraction en cas d'incendie insuffisante par rapport aux exigences réglementaires. Les travaux se sont déroulés sous fermeture complète du tunnel durant les mois de juillet et août 2021.

Grands travaux : année d'intense activité



En chiffres

9,33 M€
Montant des travaux réalisés pour Grand Besançon Métropole

92,2 K€
Montant des travaux réalisés dans le cadre de l'Aide aux communes

Quelques interventions de la direction Grands travaux en tant que maître d'œuvre

Pour le compte de Grand Besançon Métropole

Montferrand – Grandfontaine
Seconde tranche de la construction d'une piste cyclable (1,8 km).

Base Nautique d'Osselle
Suite des études permettant de figer le projet d'aménagement, mis en œuvre dès 2022.

Pouilley-Français
Première extension de cimetière, dans le cadre de la nouvelle compétence de GBM.

Besançon, rue Boissy d'Anglas
Fin de la seconde tranche d'aménagement, consistant à transformer une ancienne voirie en chemin de lisière forestière.

Campus de la Bouloie
Remise en état du terrain de rugby et de la piste d'athlétisme de l'UFR STAPS.

Besançon, rue Servet
Remise en état de la rue avec mise en double sens et aménagements paysagers, comprenant la désimperméabilisation des places de stationnement et la plantation d'arbres.

Besançon, Malcombe
Début de la construction d'un bassin de dépollution et de stockage de 20 000 m³.

Besançon, avenue de Chardonnet
Suppression de rejets d'eaux usées au Doubs par création d'un poste de refoulement et extension du réseau d'assainissement.

Besançon, rue Beauregard
Création d'un réseau d'eaux pluviales raccordé dans un nouveau poste de refoulement. Aménagement qualitatif avec désimperméabilisation partielle et aménagement en plateau partagé

Besançon, RD 11
Création d'arrêts de bus au droit du futur parking de covoiturage des Hauts du Chazal (IFPS).

Besançon, rues du Piémont, Brabant, Flandres
Construction d'une piste cyclable sur 1,5 km.

Besançon, chemin d'Avanne
Construction d'une piste cyclable de 800 m en matériaux perméables.

Besançon, Portes de Vesoul
Construction d'un parking-relais de 50 places.

Besançon, centre-ville
Installation de points d'apports volontaires enterrés.

ZAE Besançon Thise-Chalezeule
Chemin du Rond Buisson : Construction d'une piste cyclable de 800 m.

Montfaucon
Renouvellement du feeder d'alimentation du château d'eau (3,3 km).

Dans le cadre de l'Aide aux communes

François
Construction de caveaux supplémentaires dans le cimetière.

Deluz
Aménagement d'une aire de jeux.

Transports collectifs : un réseau en évolution permanente **pour rester une référence nationale**

Le réseau GINKO a dû s'adapter aux circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021. Ce qui n'empêche pas l'offre de transport de s'améliorer toujours plus, faisant de GINKO un des réseaux les plus performants de France.



En chiffres

85 %

En 2021, le réseau Ginko à connu 85 % de sa fréquentation post Covid. Une des remontées de fréquentation les plus hautes de France.

Une offre maximisée malgré les contraintes sanitaires

En 2021, la poursuite de la crise sanitaire a eu un impact sur l'offre de transport du réseau Ginko et, en conséquence, sur la fréquentation.

Malgré les contraintes sanitaires, l'objectif premier a été de maintenir un niveau d'offre important. Ainsi, l'offre a été comprise entre 86 % (3^e confinement) et 100 % (à partir de juillet) de l'offre normale, selon l'évolution de la situation sanitaire, afin de garantir :

- le respect des consignes sanitaires : distanciation physique, etc. ;
- une offre de qualité pour les populations et pour le maintien de l'activité en général ;
- un moyen de déplacement pour les personnes dépendant exclusivement du transport public.

L'année 2020 avait été marquée par une baisse de fréquentation de 29 % par rapport à 2019. L'année 2021, si elle marque une légère reprise de la fréquentation, celle-ci est loin d'avoir retrouvé son rythme de croisière, avec encore une très forte baisse de 25 % par rapport à 2019.

Néanmoins, avec un retour, fin 2021, à 85 % de la fréquentation initiale d'avant la crise sanitaire, le réseau GINKO se trouve dans la fourchette haute des réseaux français équivalents pour ce qui concerne la remontée de la fréquentation.

Malgré les circonstances, l'année 2021 aura vu des évolutions positives, notamment :

- Le renforcement du service GINKO Vélo, service de location moyenne et longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE), qui compte désormais 584 vélos, soit 100 de plus qu'en 2020.
- Des adaptations d'offre avec l'optimisation de la LIANES 3, permettant l'augmentation de la fréquence entre la Gare Viotte et le Campus de la Bouloie ; et la mise en œuvre de « l'arrêt à la demande » en soirée sur les lignes du réseau.
- La finalisation du projet open-payment : validation et paiement par carte bancaire (mise en service le 31 janvier 2022).
- L'ajout de titres en vente sur la e-boutique (PASS Ginko Gare, Besançon PASS Tourisme) et de nouvelles fonctionnalités (création de carte, achat de PASS voyages...).

Poursuite des investissements sur le réseau Ginko

Dans le cadre de la rénovation de l'atelier de maintenance bus qui date de 1974, GBM a réalisé de nombreux investissements :

- reprise des sols avec un nouveau béton et marquage résistant aux huiles et aux hydrocarbures ;
- les caniveaux d'évacuation ont été refaits et connectés au déboureur ;
- les fosses d'atelier ont été remises en état avec un nouveau barriérage pour garantir la sécurité des agents ;
- l'ancien éclairage a été remplacé par des LED plus performantes et moins énergivores ;

- pour le chauffage d'atelier, tous les aérothermes ont été remplacés par de nouveaux équipements plus performants ;
- toutes les portes sectionnelles ont été remplacées pour bénéficier d'un maximum de lumière naturelle à l'intérieur de l'atelier.

Grand Besançon Métropole a, par ailleurs, réalisé un investissement en matière d'outillage pour la maintenance bus. Un jeu de six colonnes de levage a été installé afin de permettre la réalisation des opérations de maintenance sous châssis en sécurité.

Sur le site du centre de maintenance du tramway aux Hauts du Chazal, tous les luminaires du remisage ont été remplacés par des éclairages à LED. Dans la zone de stockage extérieure des pièces d'infrastructures, un enrobé a été réalisé pour permettre de stocker en sécurité les pièces et des travaux d'installation de bornes électriques ont été réalisés sous l'ombrière du parking. Cet investissement va permettre le rechargement de 4 véhicules de service.

Grand Besançon Métropole a continué à investir dans de gros outillages avec l'acquisition d'un nouveau kit de ré-enraillement du tram pour faciliter son entretien.



353 arrêts accessibles, 6 nouveaux bus... et bientôt de nouveaux trams

La mise en œuvre de l'accessibilité du réseau GINKO s'est poursuivie, en 2021, avec l'aménagement de 11 arrêts supplémentaires : 1 sur Besançon et 10 sur les communes périurbaines. Cela porte au total à 353 le nombre d'arrêts accessibles (176 arrêts de bus, 115 arrêts d'autocars et 62 arrêts de tramways).

En 2021, Grand Besançon Métropole a fait l'acquisition de 6 nouveaux bus dont 3 au GNV, en remplacement de véhicules anciens. Des tests de bus électriques et hybrides GNV ont également été effectués sur le réseau et vont se poursuivre en 2022. Ces essais ont permis de concrétiser une première commande de 2 bus moyenne capacité électriques, dont la livraison est prévue fin 2022.

Enfin, Grand Besançon Métropole a poursuivi le travail préparatoire au lancement de la consultation, prévu en 2022, pour l'acquisition de 5 à 8 rames supplémentaires afin de compléter son offre de tramway. Ces rames, d'une capacité de 220 à 230 passagers, devraient être livrées au début de l'année 2025, dans le cadre d'un groupement de commande avec Toulouse et Brest.

Le budget Transports en chiffres

16,3 M€

Montant des investissements

64,6 M€

Montant du fonctionnement

Pôle RH : développer des pratiques plus durables au quotidien



En chiffres

1 316 agents
au 31/12/2021

59,9 M€
de budget

4 301
candidatures reçues

169 jurys
de recrutement pour
Grand Besançon Métropole

- 143 agents recrutés
- 101 stagiaires accueillis
- 19 apprentis accueillis

Grand Besançon Métropole accompagne et met en œuvre des actions qui visent à favoriser les transitions sur son territoire. Mais qu'en est-il en interne ? Après une année 2020 fortement marquée par la pandémie et peu propice aux activités collectives, 2021 marque le retour des formations en présentiel. Les agents ont pu suivre des dispositifs de formation dans deux domaines : les achats responsables et la réhabilitation énergétique des bâtiments.



Plan de formation pluriannuel

L'ambition du plan de formation pluriannuel, mis en place au second semestre 2021, vise à permettre à tous ceux qui, au sein de Grand Besançon Métropole, participent à des processus d'achats, d'acquérir les compétences nécessaires au développement des achats responsables : connaissances juridiques, intégration du développement durable à chaque phase d'achat, exercices d'application pratiques...

Ce premier module de formation a permis aux participants d'acquérir les compétences nécessaires et d'appréhender concrètement les leviers de l'achat durable.

Si la tension sur les prix de l'énergie contribue à renforcer ce mouvement, la préoccupation, pour Grand Besançon Métropole, d'aller vers des bâtiments publics sobres et résilients n'est pas nouvelle. Pour conforter les compétences des agents chargés de la maîtrise d'ouvrage, un plan de formation sur mesure en plusieurs modules a été élaboré.

Le premier module leur a permis de mettre à jour leurs connaissances sur la réhabilitation énergétique et l'efficacité énergétique des bâtiments. Seront ensuite abordés, les matériaux biosourcés, le réemploi des matériaux et la prise en compte de la biodiversité dans la rénovation des bâtiments.



Égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes 2021-2023

Un groupe de travail, dédié au Plan Égalité Professionnelle Femmes/Hommes a été constitué en avril 2021, composé de représentants des pôles et de représentants du personnel.

Ce groupe a pour objectif, d'ici fin 2023, de mener une étude de faisabilité sur les modes de garde à destination des enfants de nos agents. Cette action s'inscrit dans l'axe « favoriser l'articulation des temps de vie professionnels et personnels ». Il s'agit d'étudier les partenariats possibles avec les acteurs du secteur de la petite enfance et de la jeunesse, pour permettre, notamment à nos agents dont les horaires sont atypiques, de trouver le mode de garde approprié.

Le Plan Égalité Professionnelle comporte également un axe relatif à la prévention et au traitement des discriminations, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes. Il s'agissait de repenser la procédure existante de signalements de violences, en tenant compte du fait que les agents ne se sentaient pas suffisamment écoutés dans ce qu'ils vivaient.

Une politique d'achats performante, tournée vers la transition

Concilier une action publique ambitieuse et la maîtrise budgétaire, c'est le double défi relevé, chaque jour, par les élus et les services de Grand Besançon Métropole. Ce dernier est un acheteur de premier rang avec, en 2021, un volume de l'ordre de 99 millions d'euros HT dont 39 millions d'euros HT liés aux différentes délégations de service public (DSP).

Une stratégie de maîtrise et d'optimisation des coûts

Grand Besançon Métropole mène une stratégie de maîtrise et d'optimisation des coûts, notamment à travers les actions suivantes :

- professionnaliser les techniques d'achat avec la pratique de la négociation : 28 marchés supérieurs à 90 000 €HT ont été négociés, permettant des gains financiers pour un montant de 176 550 €HT, sur une base de 14 187 968 €HT ;
- mutualiser et regrouper les achats avec la convention unique de groupement de commandes permanent qui associe 86 membres (les 68 communes GBM et 18 collectivités ou établissements publics). Cela a permis de publier 12 consultations, soit 30 lots, en groupement de commandes.

SPASER : des achats socialement et écologiquement responsables

L'achat public joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales, tout en améliorant l'efficacité de la dépense publique.

En 2021, la politique d'achats de Grand Besançon Métropole a ainsi connu un renforcement important de son axe relatif à l'écoresponsabilité avec l'adoption par le Conseil communautaire, le 25 février, d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Le SPASER renforce la prise en compte des objectifs de développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale de l'ensemble de nos achats publics. Il détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Ce schéma, qui contribue également à la promotion d'une économie circulaire, fixe un objectif annuel de 70 % de marchés supérieurs à 90 000 €HT attribués avec au moins une disposition environnementale et/ou sociale (conditions d'exécution, spécificités techniques, critères d'attribution, label/certification...).

Le SPASER se décline en 3 axes :

- prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé ;
- favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable ;
- simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

Bilan général du SPASER en 2021

- en lien avec les axes 1 et 2 : 159 marchés supérieurs à 90 000 €HT attribués dont 76 % en comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale ;
- en lien avec l'axe 2 : 30 870 heures réalisés en écho avec les clauses d'insertion sociale, soit l'équivalent de 19 emplois à temps plein ;
- en lien avec l'axe 3 : 44 % de marchés supérieurs à 90 000 €HT attribués à des entreprises du Grand Besançon ; 63 % dans le Doubs ; 79 % en Bourgogne-Franche-Comté.



En chiffres

22 réunions de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission des Achats dont 13 en visioconférence

294 marchés publics publiés dont :
49 marchés de travaux
81 marchés de fournitures
164 marchés de prestations de services

149 MAPA

145 procédures formalisées

979 plis électroniques



En complément au SPASER, des ressources préservées

Eau potable

1554 m³ d'eau potable économisée via le marché de prestations de curage de réseau

Recyclage de remblais

303 m³ de remblais recyclés et réutilisés via le marché de création de branchement « eau potable et assainissement »

Eau de pluie

28,4 m³ d'eau potable économisée via la récupération d'eau de pluie pour le nettoyage extérieur (marché location sanitaire)

Matériaux recyclés

1208 m³ de matériaux recyclés utilisés dans les chantiers suivis par la Direction Grand Travaux

Matériaux réutilisés

5490 m³ de matériaux réutilisés sur les chantiers de la Direction Grand Travaux

Un système d'information toujours plus agile et mobile

A l'instar de 2020, l'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire avec une poursuite, voire une généralisation, du travail en mode « hybride », nécessitant une adaptation des méthodes et des outils. Dans ce contexte, pour répondre à une hausse de la cybercriminalité et pour faire suite à l'attaque informatique de fin 2020, plusieurs projets visant à améliorer la sécurité informatique ont été initiés.

En parallèle, le développement et l'adaptation du système d'information s'est poursuivi pour répondre aux enjeux de dématérialisation à destination des administrés et d'une meilleure efficacité interne. Enfin, plusieurs actions ont été conduites pour réduire la fracture numérique à travers un meilleur accompagnement des publics et une meilleure couverture haut débit du territoire.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

- Suivi du déploiement du FttH en zone AMII : conventionnement avec Orange et Free engageant les opérateurs pour une couverture du territoire en très haut débit, d'ici fin 2022.
- Suivi du déploiement du FttH en zone RIP pour les nouvelles communes du secteur Dame Blanche, Boussières et de l'ex Val Saint-Vitois.
- Déploiement et gestion du réseau de bornes wifi localisé sur Besançon et extension sur la trentaine de zones touristiques gérées par le Grand Besançon.
- Expérimentation de réseaux d'objets et capteurs connectés, utilisant la technologie LoRa, pour gérer la remontée d'informations des compteurs d'eau.

INFRASTRUCTURE SYSTÈME ET RÉSEAUX

- Amélioration de la sécurité des serveurs et de la protection des données partagées des services.
- Poursuite de la modernisation de l'infrastructure informatique et du renouvellement des serveurs, du stockage et des équipements de gestion du réseau, malgré les difficultés d'approvisionnement rencontrées sur les équipements électroniques au niveau mondial.
- Renouvellement complet de l'infrastructure wifi des nombreux sites de la collectivité.
- Raccordements de nouveaux sites au très haut débit, notamment des écoles, par le biais du réseau Lumière (réseau de fibre de la collectivité).

ÉQUIPEMENTS BUREAUTIQUES, AUDIOVISUELS, TÉLÉPHONIQUES ET MOYENS D'IMPRESSION

- Poursuite du déploiement du télétravail par l'accroissement des dotations en portable et par la généralisation de la visio dans les salles de réunion de la collectivité.
- Modernisation et sécurisation importante du parc informatique des écoles de Besançon, dotation de toutes les écoles maternelles de Planoise de tablettes numériques (Cité Educative).
- Intégration de l'imprimerie, dans le but d'un pilotage global de la fonction impression (copieurs déconcentrés et centralisés).
- Amélioration de la qualité de service interne par la diminution de l'en-cours des incidents à traiter et la réduction importante des délais de traitement.

SOLUTIONS INFORMATIQUES DE GESTION DE LA COLLECTIVITÉ

- Mise en œuvre du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme pour Besançon et les communes périphériques, chaîne complète de dématérialisation de la demande, de l'instruction et du transfert aux services de l'État.
- Nouvelle informatisation de la Gestion des cimetières de la Ville, connectée à un portail pour les citoyens et au SIG.
- Poursuite des projets de dématérialisation des chaînes comptables et financières, ainsi que des échanges d'informations avec l'État.
- Développement de différents portails de service à destination des administrés (billetterie des piscines en ligne, inscription en cantine...).
- Préparation du dossier d'informatisation du temps de travail et ouverture d'un nouveau portail de gestion des offres d'emplois et des recrutements.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

- Mise en place d'outil SIG pour la prise de décision pour, par exemple, la gestion des déchets ou les interventions techniques sur l'espace public.
- Poursuite des projets de gestion de l'accessibilité et d'utilisation du SIG en mobilité, sur le terrain, pour les agents.
- Travail avec les référents sur l'identification et le référencement des jeux de données de la collectivité, notamment en vue d'une publication Opendata.
- Développement d'une application d'analyse des îlots de chaleur mise à disposition du grand public (voir encadré).

Une appli « îlots de chaleur »

Le SIG participe à la politique environnementale, à travers l'application d'analyse des îlots de chaleur urbains pour les Grand Bisontins (Besançon et communes de la 1^{re} couronne). Cette application met en avant les températures lors d'une période de canicule (2020) de jour, puis de nuit. Elle permet d'identifier les zones de surchauffe pour orienter les choix des aménageurs. Elle est accessible au public sur besancon.fr.

LE FABLAB ET LES EPN

- Fablab : accueil de particuliers, étudiants, groupes et accompagnement dans la modélisation et la création d'objets 3D.
- Espaces Publics Numériques : obtention du label Conseiller Numérique, dans le cadre du programme national de lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique.



En chiffres

DSI

2 400 ordinateurs
dans les services (Ville, CCAS, GBM)

~3 000 ordinateurs
maintenus dans les écoles
du territoire

250 applications
« métier »

6 000 interventions
dans les services

1 400 interventions
dans les écoles

430 serveurs
pour une volumétrie de près
de 1 000 téra octets

1 200 smartphones

20 systèmes de visioconférence
répartis dans les salles de réunion

FABLAB

293 adhérents

EPN

6 450 sessions
ouvertes

121 ateliers et
510 participants
(taux de fréquentation de 90,5 %, en jauge réduite en lien avec la crise sanitaire)

Finances : savoir gérer l'urgence **tout en construisant l'avenir**

Comme en 2020, le Budget primitif 2021 s'inscrivait dans un contexte d'incertitudes fortes, marqué par la poursuite de la crise sanitaire et ses multiples impacts, économiques, sociaux, sociétaux... Dans ce contexte, le choix fait par Grand Besançon Métropole a été d'accélérer, en 2021, la mise en œuvre de ses opérations d'investissement, tout en actualisant parallèlement son projet de territoire pour mieux tenir compte des enjeux d'aujourd'hui et de demain.



Un effort d'investissement accentué, en réponse à la crise

Face aux effets de la pandémie, Grand Besançon Métropole joue – par son positionnement à la fois en proximité et en mobilisation – un rôle incontournable de moteur dans la transition, la solidarité, l'attractivité et le développement équilibré et durable du territoire.

Ce rôle, Grand Besançon Métropole l'assume pleinement comme l'illustre son action, en 2021, en accompagnement et en soutien au territoire – avec un impact de l'ordre de 4 M€, après 9 M€ en 2020 –, mais aussi en anticipation, pour favoriser le rebond et préparer l'avenir. Cela se traduit par un effort d'investissement accentué en 2021 avec un niveau de réalisation jamais atteint jusqu'alors sur le budget principal – 40,7 M€ – et de plus de 62 M€ tous budgets confondus.

Ainsi, Grand Besançon Métropole a investi près de 820 M€ sur le territoire entre 2001 et 2021. Un chiffre qui illustre à lui seul, le rôle essentiel de la collectivité en matière de dynamisme et d'attractivité du territoire. En fonctionnement, le Compte administratif consolidé – plus de 188 M€ – témoigne en parallèle de l'implication forte de Grand Besançon Métropole dans le service public dans un contexte où la crise met toujours plus en évidence l'importance des enjeux de cohésion et de transition.

L'accélération de notre investissement, tout en faisant face aux incidences de la crise sanitaire et en veillant au maintien d'un fonctionnement de qualité des services publics, s'appuie sur une situation financière solide. En effet, les indicateurs à l'issue de l'exercice 2021 font la preuve du maintien du caractère sain de nos finances, malgré les contraintes, en même temps que de la nécessité de rester vigilant pour la suite, compte tenu des incertitudes de plus en plus fortes (crise sanitaire, inflation élevée qui impacte tant le fonctionnement que l'investissement, attente du projet de loi de programmation des Finances publiques avec ses potentielles incidences sur le niveau des dotations de l'État...).



Une efficacité en chiffres

15,53 jours de délai de paiement moyen (délai légal : 30 jours) dont 12,57 jours pour le délai de mandatement (18,78 en 2020)

22 137 mandats traités

5 856 titres de recettes émis

127 contrats de prêt, représentant 161 M€ tous budgets confondus

67 dossiers de demandes de subventions déposés, pour un montant global sollicité de 34,8 M€

En bref

Entre 2001 et 2021, Grand Besançon Métropole a investi près de 820 M€ sur le territoire

PARMI LES ACTIONS MARQUANTES 2021

- Adaptation de l'organisation, dans le cadre de la crise sanitaire, pour maintenir le circuit de paiement des factures et la préparation des phases budgétaires notamment.
- Intégration et suivi des impacts de la crise sanitaire dans le budget de GBM et actualisation de la prospective.
- Mise en place d'un Comité PPIF rassemblant 15 élus selon la Charte de Gouvernance de GBM pour procéder à l'actualisation du PPI en intégrant le coût global.
- Mise en place d'indicateurs permettant une dégressivité des fonds de concours des communes pour la requalification / création de voiries en fonction de leur situation financière.
- Participation aux travaux ayant conduit à la définition d'une nouvelle répartition à compter de 2022 de la taxe d'aménagement entre GBM et ses communes membres.
- Suivi et actualisation du plan de financement du programme Synergie Campus.
- Participation à l'élaboration des différents Contrats avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département, l'État, l'Union européenne (Contrat Territoires en Action, Contrat P@C, Contrat Régional de relance et de Transition Ecologique - CRTE, Contrat de Plan, Programme Opérationnel des fonds européens...).



Direction de l'Administration générale

› SERVICE GESTION DES ASSEMBLÉES

- 56 réunions de commissions
- 25 réunions de Bureaux (y compris les Bureaux-Débats)
- 112 délibérations du Bureau
- 7 Conseils Communautaires
- 344 délibérations du Conseil Communautaire

› BUREAU DES ARRÊTÉS

- 361 décisions
- 1 522 arrêtés

› SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

- 240 consultations réalisées auprès des services
- 87 consultations dans le cadre de l'Aide aux communes
- Visa de l'ensemble des délibérations du Bureau et du Conseil communautaire
- 15 dossiers contentieux en cours au 31/12/2021 et 4 plaintes déposées
- Assurance dommages aux biens : 9 sinistres
- Assurance Responsabilité civile : 49 sinistres
- Assurance automobile : 24 sinistres

› BUREAU DU COURRIER ET ACCUEIL GBM

Poursuite de la maîtrise des coûts globaux d'affranchissement avec la distribution par navettes internes, application du tarif ÉCOPLI par défaut.

- 16 433 appels reçus
- 5 082 personnes accueillies
- 32 990 courriers et fax
- 7 819 courriels
- 18 marchés publics
- 49 373 plis affranchis

› SERVICE DE DOCUMENTATION

- 229 revues de presse quotidiennes
- 52 revues de presse hebdomadaires
- 70 listes de diffusion d'informations thématiques
- 295 prêts d'ouvrages (aux agents des 3 entités)
- 272 abonnements gérés (format papier et électronique)
- 2 483 fonds d'ouvrages (aux agents et services des 3 entités)

Le budget général

Le budget consolidé de Grand Besançon Métropole compte 11 budgets, un budget principal et 10 budgets annexes (Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret et Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle Besançon Ouest, autres Zones d'Activités Économiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain).

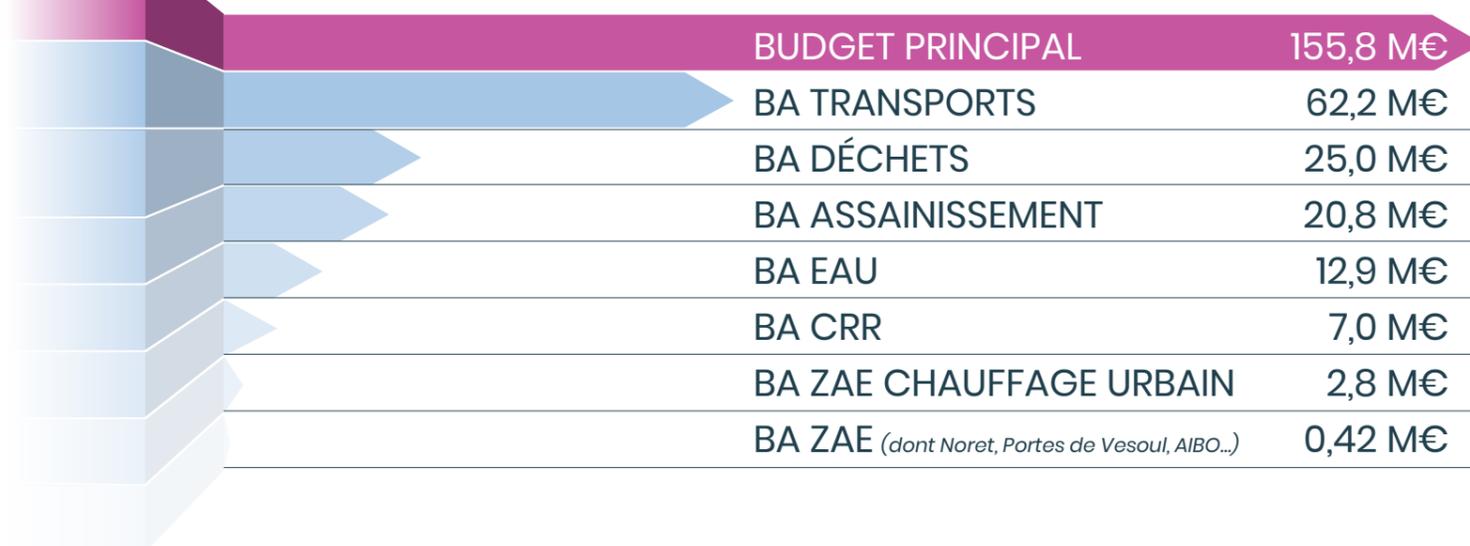
LE CA 2021 CONSOLIDÉ

Le CA 2021 consolidé réel tous budgets confondus (investissement et fonctionnement, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes¹) s'établit à :



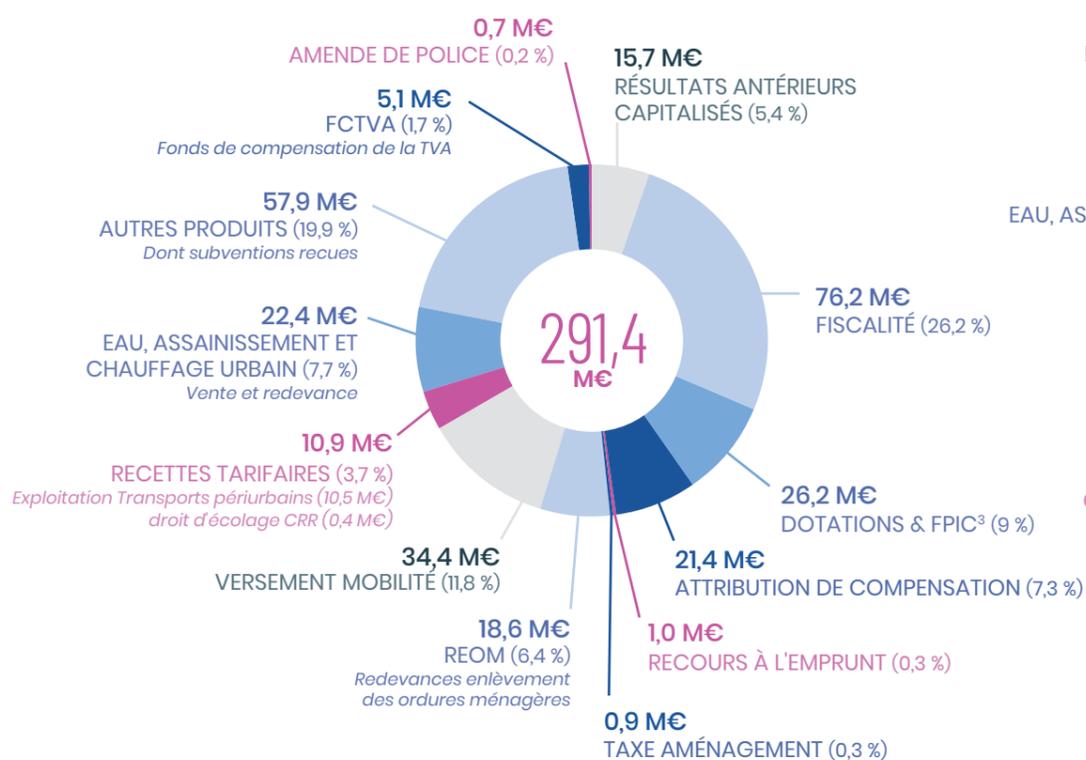
VENTILATION PAR BUDGET

> 268,2 M€ DE DÉPENSES (287 M€ avec les subventions d'équilibre)



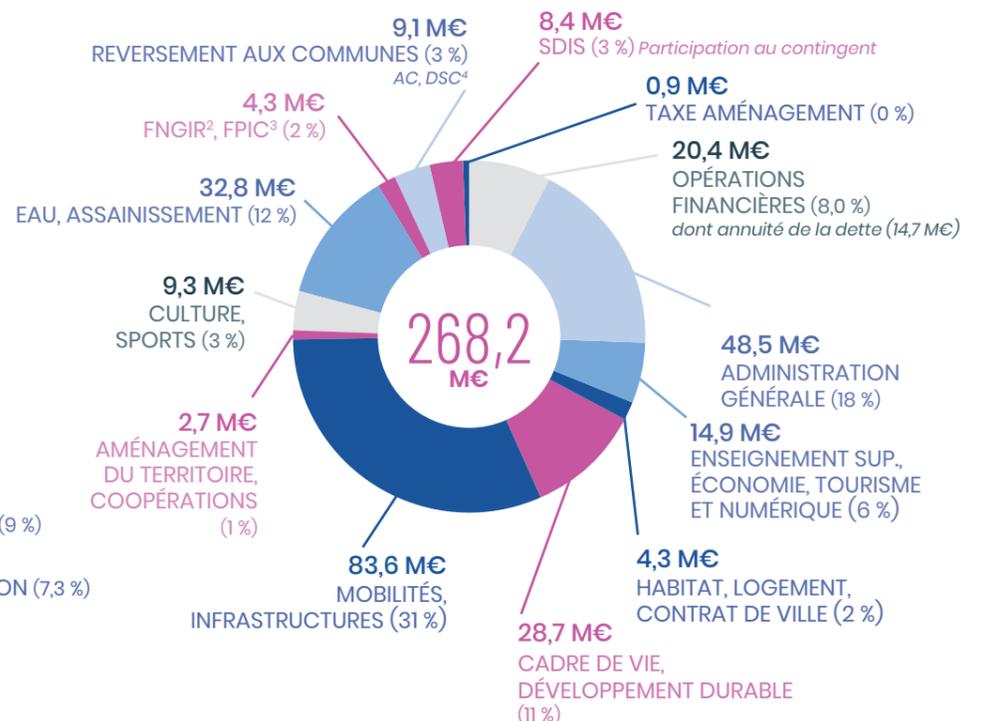
> LES RECETTES CONSOLIDÉES

(hors subventions d'équilibre¹)



> LES DÉPENSES CONSOLIDÉES

(hors subventions d'équilibre¹)

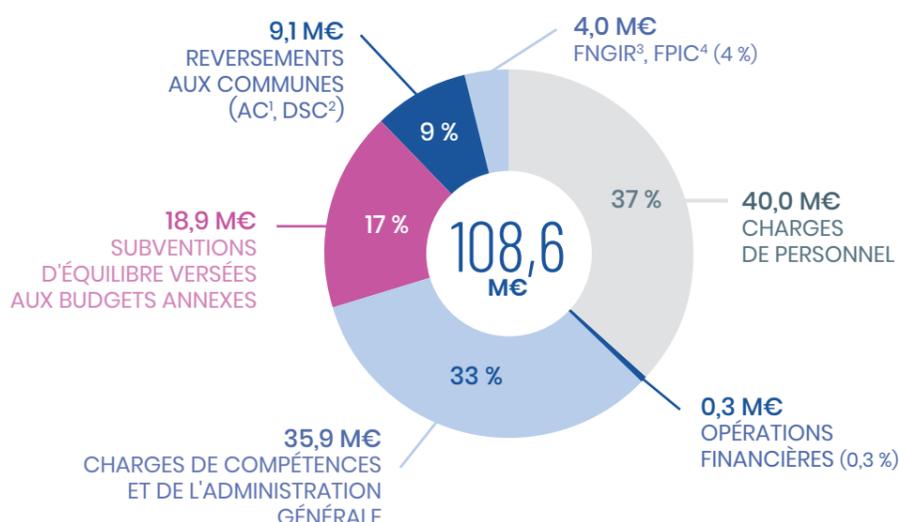


1. Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les compter deux fois (en dépense au budget principal et en recette pour les budgets annexes) / 2. FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources / 3. FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales / 4. AC : Attributions de Compensation - DSC : Dotation de Solidarité Communautaire

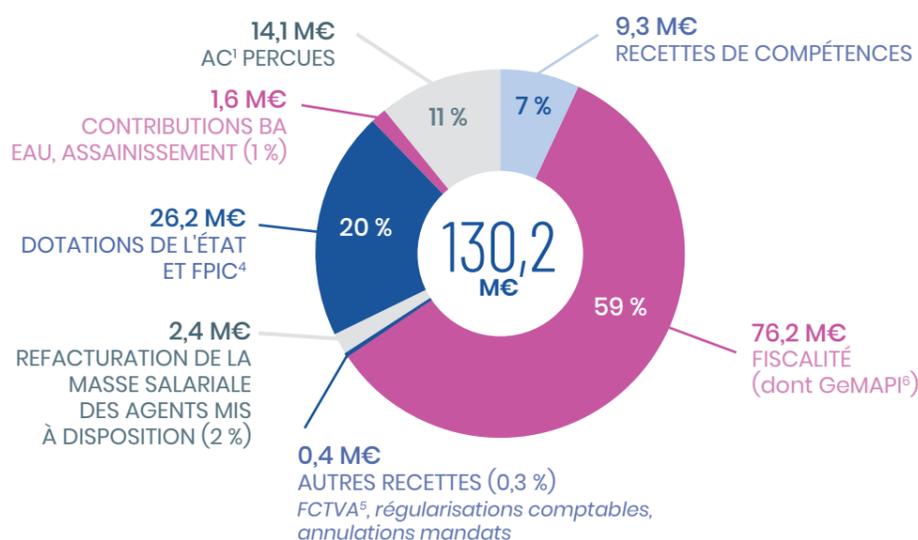
LE CA DU BUDGET PRINCIPAL

Le CA 2021 du budget principal s'établit comme suit :

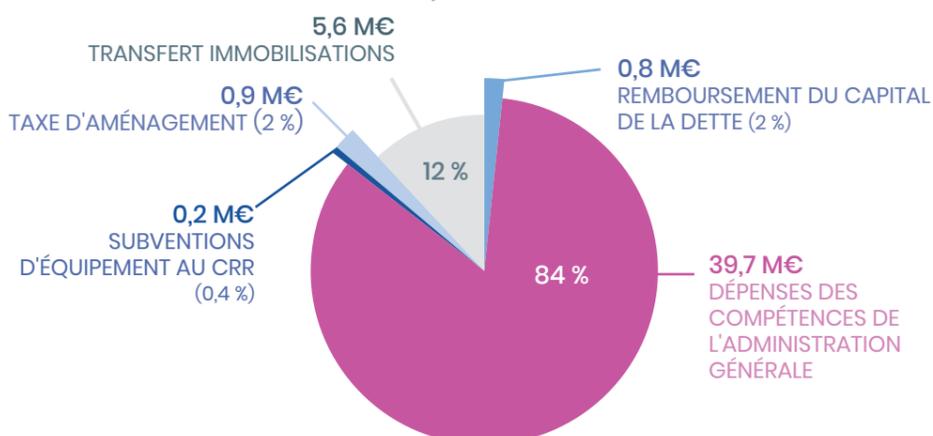
> DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



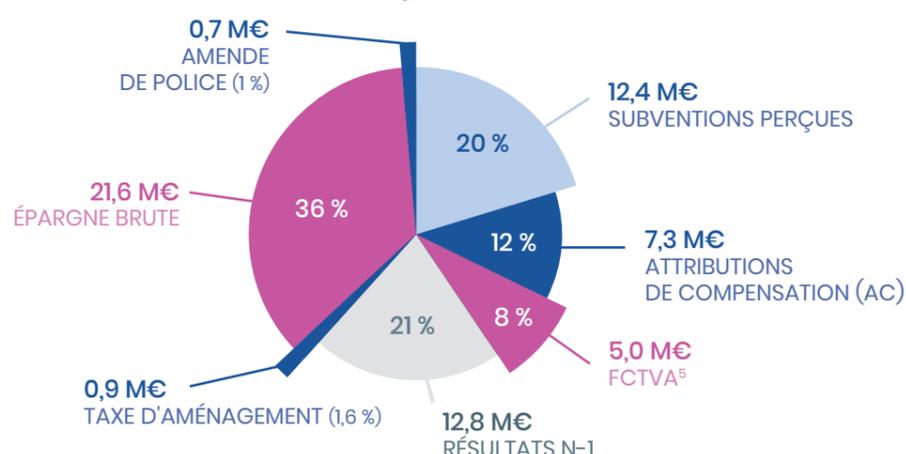
> RECETTES DE FONCTIONNEMENT



> DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 47,2 M€



> FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 45,5 M€



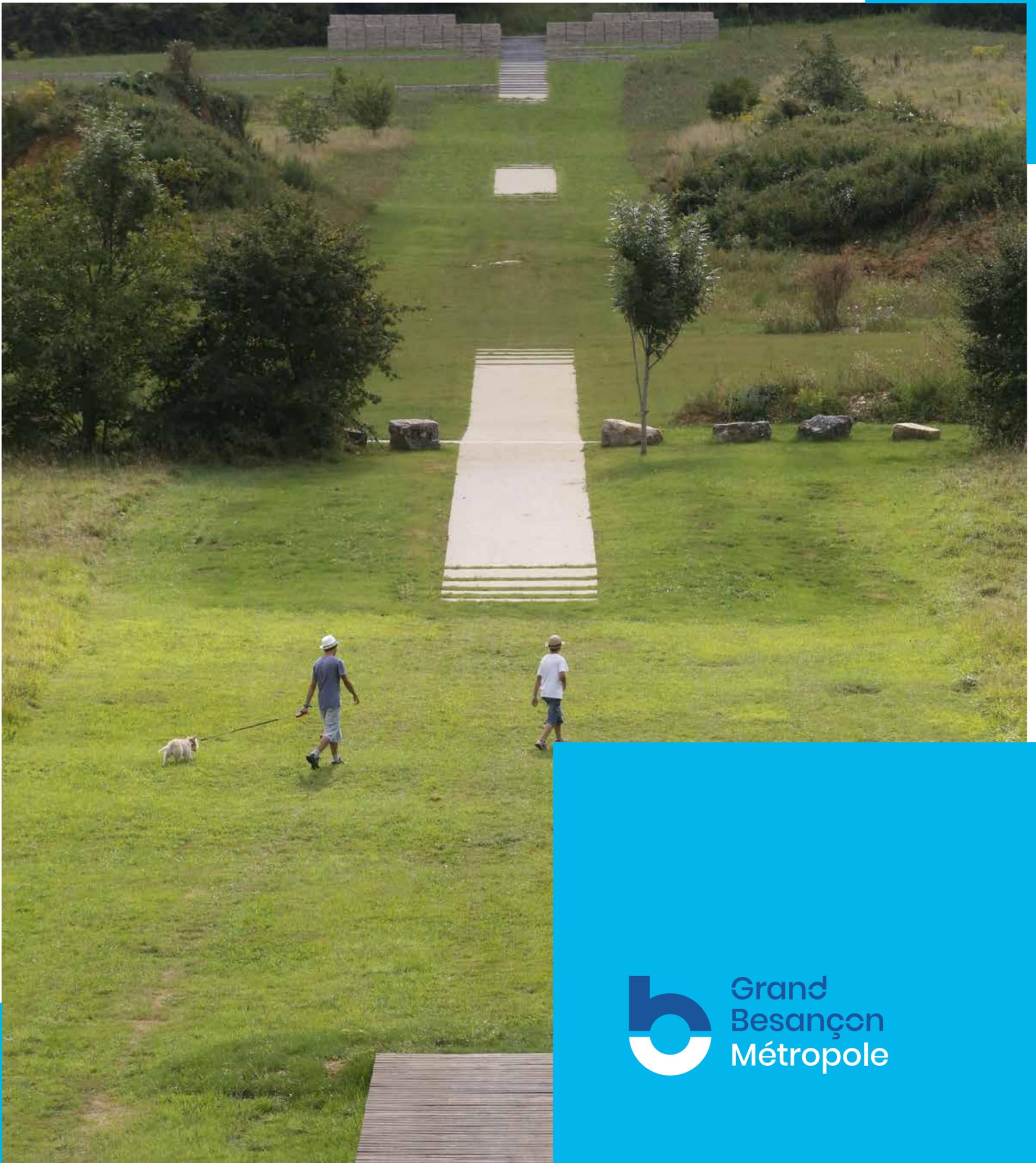
L'excédent ponctuel d'investissement dû à une montée en charge opérationnelle progressive des projets est entièrement affecté au renforcement de la capacité d'investissement pour les années à venir.

RATIOS OBLIGATOIRES DU BUDGET PRINCIPAL

		GBM CA 2021	MOYENNES NATIONALES DES COMMUNAUTÉS D'AGGLO CA 2020*
1	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	539 €	628 €
2	PRODUIT DES IMPOSITIONS DIRECTES / POPULATION	382 €	378 €
3	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	653 €	754 €
4	DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / POPULATION	188 €	150 €
soit 228 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat			
5	ENCOURS DE LA DETTE / POPULATION	52 €	546 €
6	DGF / POPULATION	91 €	105 €
7	DÉPENSES DE PERSONNEL / DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	36,9 %	32,8 %
9	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	83,1 %	89,7 %
10	DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	28,8 %	19,9 %
soit 34,8 % avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat			
11	ENCOURS DE LA DETTE / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7,9 %	72,3 %

(*) Moyennes nationales des 4 communautés d'agglomération et des 8 communautés urbaines des 34 villes de 100 000 à 300 000 habitants - Source FSL - CA 2020

1. AC : Attributions de Compensation / 2. DSC : Dotation de Solidarité Communautaire / 3. Fonds national de garantie individuelle de ressources / 4. FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales / 5. FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA / 6. GeMAPI : Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations



Grand
Besançon
Métropole

www.grandbesancon.fr

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE
4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex
03 81 87 88 89